

*Les textes officiels
de la 21^{ème} Assemblée Générale
de la Société des Missions Africaines*

S.M.A.

Via della Nocetta, 111

00164 Roma - Italia

Tel. (+39) 06 66 16 841

Fax (+39) 06 66 16 84 90

secgen@smaroma.org

Table des Matières

Introduction : Une famille fidèle à son charisme missionnaire dans le contexte complexe et changeant d'aujourd'hui	page 5
Mot d'Ouverture du Supérieur Général	9
Le message de l'AG19	17
Clarification des terminologies	21
MISSION	
A. Devenir	23
B. Décision	24
C. Déploiement	25
SPIRITUALITÉ et STYLE de VIE	
A. Devenir	31
B. Décision	31
C. Déploiement	33
FORMATION	
A. Devenir	37
B. Décision	37
C. Déploiement	40
SERVICE DE L'AUTORITÉ	
A. Devenir	47
B. Décision	47
C. Déploiement	48

STRUCTURES

A. Devenir.....	51
B. Décision	52
C. Déploiement	58

FINANCES

A. Devenir.....	65
B. Décision	65
C. Déploiement	66

Mot de clôture	73
-----------------------------	-----------

Participants et équipe de soutien.....	79
---	-----------

Introduction

Chers Membres SMA et Associés,

Sous le titre « Une famille fidèle à son charisme missionnaire dans le contexte complexe et changeant d'aujourd'hui », vous trouvez les textes officiels de la XXI^{ème} Assemblée Générale de la SMA. Pendant quatre semaines, les 44 membres, les 2 invités et les 8 personnes de support, ont vécu une expérience très riche de rencontre internationale, d'échange et de discussion en groupe, d'écoute de la Parole et de partage de l'Eucharistie, de discernement pour choisir le Supérieur Général et son Conseil, de moments de détente et de loisirs et, en dernier, mais pas moins important, de joie profonde dans la rencontre avec le Pape François en audience privée. Ces textes n'arrivent pas à transmettre ces multiples facettes qui ont certainement marqué en profondeur les participants à l'AG19. Toutefois c'est dans ces textes, tous votés à très large majorité, que nous trouvons les grandes orientations et les décisions pratiques pour notre Société dans les années à venir. Vous trouvez aussi les décisions concernant le réajustement de nos structures. Avec cette publication, ces décisions sont officiellement promulguées.

Des textes différents

Pour apprécier correctement la valeur et la signification de ces textes, il est nécessaire de rappeler la méthode de leur rédaction et l'ordre dans lequel ils sont présentés. Vous trouvez dans ce livret deux textes qui n'ont pas été votés par l'Assemblée : ce sont le discours d'ouverture du P. Fachtna et celui de clôture du P. Antonio. Le message de l'Assemblée est le fruit du travail du nouveau Supérieur Général et son Conseil et a été approuvé par toute l'Assemblée : en deux pages il cherche à transmettre l'esprit et certaines convictions profondes de l'AG19.

Les textes fondamentaux sont répartis en six sujets, traditionnels à nos Assemblées : Mission, Spiritualité et Style de vie, Formation, Service de l'Autorité, Structures et Finances. Le « genre littéraire » de ces six chapitres est très différent. Par exemple, le texte sur les structures a un langage juridique et reprend en bonne partie le travail fait par la Commission Structures en vue de l'Assemblée. Également, le texte sur les finances se concentre surtout sur le budget et des questions très spécifiques, tandis que les textes sur la spiritualité et le style de vie, et sur le service de l'autorité se placent sur le plan des attitudes intérieures et sur la vie spirituelle des individus et des communautés. En parcourant ces lignes il faut donc tenir compte que le « genre littéraire » a dû s'adapter au thème traité.

Le discernement appréciatif et ses phases

La méthode du discernement appréciatif prévoit cinq phases : trois avant l'Assemblée (**Définition du thème, Découverte, Devenir-1ère partie**) et trois traitées dans l'Assemblée (**Devenir-2ème partie, Décision et Déploiement**). Les textes que vous trouvez pour chacun des six sujets présentent les trois phases traitées par l'Assemblée, l'une après l'autre. Par exemple, sous le titre « Mission » on trouve le Devenir de la Mission, les Décisions sur la Mission et le Déploiement sur la Mission. Cela a une logique parce que les Décisions sont prises sur la base de ce qui est affirmé dans le Devenir et le Déploiement est la mise en œuvre de certaines Décisions. Il faut noter que la partie Décisions a choisi et développé seulement certains points du Devenir, pas tous. La phase Déploiement, à son tour, ne reprend pas toutes les décisions, mais en détaille seulement les plus importantes. Donc pour chacun des six sujets il ne faut pas aller lire tout de suite la partie Déploiement. Au contraire il faut lire les trois phases l'une après l'autre pour mieux comprendre la logique de certaines affirmations et décisions.

Toutefois cet ordre selon les six sujets ne permet pas de voir, par exemple, comment l'AG19 conçoit la SMA dans son ensemble en 2025. En revanche, si on prend le temps de lire toutes les phases « Devenir

» dans les six sujets, l'une après l'autre, on en tire une vision de notre Société pleine d'inspiration et de défis à relever.

Cela nous rappelle que tous les membres et associés de la Société ont eu la possibilité de participer à l'élaboration de la phase « Devenir ». Leurs réponses au questionnaire et la synthèse du Devenir (Rêves) en 4 pages (Vous les trouvez dans le Bulletin 151) ont servi de base aux délégués de l'AG19 pour identifier les points saillants et formuler le Devenir2 de cette Assemblée. La synthèse en quatre pages reste une référence fondamentale pour la compréhension des tous les textes de l'AG19.

Le type de langage, l'usage des certains termes, la numérotation

Pour une bonne partie des membres de l'AG19 c'était la première participation à une Assemblée Générale. Pour tous c'était la première fois qu'on utilisait la méthode du discernement appréciatif. Il y eut donc une certaine difficulté dans l'élaboration des textes. Par exemple dans la partie Devenir on a utilisé un langage plus général avec des images et des exhortations, dans la partie Déploiement on ressent la nécessité d'utiliser un langage juridique avec des termes précis. Cela est particulièrement évident dans le cas du terme famille utilisée pour se référer à la SMA. Lorsqu'on est arrivé à la phase Déploiement pour éviter des malentendus ou des ambiguïtés on a dû définir plus précisément l'usage du terme famille. Pour cela parmi les textes votés il y a une page (Clarification des termes) qui avait été proposée comme une clarification et que l'Assemblée a voulu inclure parmi les textes officiels.

À la fin de l'Assemblée, le Comité de rédaction a abattu un grand travail pour harmoniser les versions anglaise et française. Plus tard, selon le mandat de l'Assemblée, le Supérieur Général et son Conseil ont modifié certaines expressions où il était question de famille SMA, en les harmonisant selon les définitions utilisées dans la page sur la Clarification des termes. Enfin le Secrétaire Général et son Assistant ont fait un grand travail pour la mise en page et pour la numérotation de chaque paragraphe.

En effet, pour citer un texte de l'AG19 il suffira de citer le numéro du ou des paragraphes en question. La numérotation est progressive à travers chacun des 6 chapitres et se correspond exactement dans les deux langues.

Que pourrais-je faire ?

Comment lire ces textes ? On peut légitimement les lire par curiosité, pour se renseigner exactement sur une disposition concernant les structures ou sur les finances ou bien pour voir si une opinion sur la première évangélisation ou sur la contribution des laïcs dans la SMA a été prise en compte.

Il faudrait les lire en ayant en esprit la question suivante : « Que pourrais-je faire, moi-même, ou que pourrait faire mon entité pour que la famille SMA soit fidèle à son charisme missionnaire dans le contexte complexe et changeant d'aujourd'hui ? »

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à l'AG 19. Merci à ceux qui se sont engagés et s'engagent pour la préparation et la diffusion de ces textes, en particulier le Secrétariat Général et le Media Center pour la diffusion en ligne.

À l'heure où ces lignes sont mises sur papier, cela fait 9 mois que le P. Pier Luigi Maccalli a été enlevé. Son absence et les nouvelles alarmantes qui nous viennent du Sahel nous rappellent le don de notre vie à Dieu pour sa mission. Que l'exemple de Brésillac et ses compagnons à Freetown, que l'intercession de nos bienheureuses sœurs Angèle-Marie et Bibiane NDA, martyres en Algérie, nous donnent la joie et la force d'être ensemble témoins de Jésus pour les peuples les plus abandonnés d'Afrique et d'ailleurs dans le monde.

Rome, 1 juin 2019

**P. ANTONIO PORCELLATO, P. FRANÇOIS DE PAUL HOUNGUÈ,
P. ROZARIO FRANCIS, P. KRZYSZTOF PACHUT**

Mot d'Ouverture de la 21^e Assemblée Générale

Chers sœurs et frères.

Un mot de bienvenu :

C'est en même temps un plaisir immense et un privilège pour moi de souhaiter la bienvenue à vous tous, participants de la 21^{ème} Assemblée Générale de la Société des Missions Africaines. Nous avons vingt et un membres « ex officio » - Marcos Delgado représente le District de l'Espagne de façon officielle en remplacement à Rafael Marco qui est empêché – et vingt-trois délégués élus à cette Assemblée. Nous venons de dix-sept Entités existantes et de dix-neuf pays, ce qui reflète le caractère largement international de cette famille missionnaire. J'accueille aussi bien ceux ici présents dans cette salle mais aussi ceux qui nous suivent en direct par diffusion/retransmission sur internet. Pour la première fois, le mot d'ouverture est retransmis en direct (live streaming) pour que tous les membres et nos amis puissent le vivre avec nous. Je vous demande de nous accompagner de vos prières tout au long des semaines à venir. Il y aura chaque jour, un résumé médiatisé des principaux événements de la journée.

J'accueille d'une façon particulière nos deux représentantes laïques, Bozena Latocha et Dympna Mallon, qui ont été invitées à vivre et à travailler avec nous pendant cette Assemblée. Je crois que c'est la première fois que nous avons deux représentantes laïques à une Assemblée Générale. Le fait que vous soyez des femmes est encore plus significatif. Je crois que votre génie féminin contribuera de façon significative à produire les résultats escomptés.

Je salue nos deux animateurs, la Sœur Jeanne Marie Ouedraogo et le Père Basil Soyoye. Il n'est sûrement pas nécessaire de faire une longue présentation de Basil pour qui que ce soit ici ; membre du District-en-formation du Nigéria, Basil assumait autrefois les responsabilités suivantes : Directeur du programme de stage au Caire, en Égypte, Recteur de la maison de formation de Bodija, Ibadan, Supérieur du District-en-formation de la Baie du Bénin, Supérieur de l'Année Spirituelle Internationale au Centre Brésillac à Calavi et actuellement Directeur de Carrefour des Cultures Africaines au 150 cours Gambetta à Lyon. La Sœur Jeanne Marie est originaire du Burkina Faso et nous vient de la communauté du Centre Spirituel de la Pommeraye en France. Je vous remercie tous deux d'avoir gracieusement accepté notre invitation à être les modérateurs de cette Assemblée. Je salue nos traducteurs Michel Savadogo et Dominick Wabwireh, nos Secrétaires Sylvere Atta et Steven Phillips ainsi que notre équipe média composée de Gérard Sagnol et Charles Jebamalai.

De nombreux participants prennent part pour la première fois à une Assemblée Générale. Certains ont peut-être été auparavant ici et occupaient d'autres postes, mais viennent maintenant pour la première fois en tant que membres de l'Assemblée. Selon mes estimations, plus de 50% des participants vivent cette expérience pour la première fois. J'espère qu'elle sera pour vous et pour nous tous une expérience profondément nourrissante pour notre vie commune dans le Christ.

Remerciements :

Nous devons commencer par rendre grâce à Dieu de nous avoir appelé à sa mission et de nous avoir permis d'arriver à ce jour. Je suis particulièrement reconnaissant envers Dieu de nous avoir soutenus tout au long de ces six années, malgré nos faiblesses, nos insuffisances et nos réponses contradictoires, d'avoir initié à travers nous un nouvel horizon. Je suis reconnaissant pour tout le soutien que j'ai reçu personnellement

de mon Conseil, de l'équipe du Généralat et de tous les confrères et associés que j'ai rencontrés lors de mes voyages. Cela a été pour moi une expérience profonde d'humilité, mais des plus gratifiantes.

Nouvelle Aventure :

Nous avons choisi, peut-être pour la première fois à ce que je sache, de tenir notre Assemblée en dehors de notre maison sise à la Nocetta. Les chambres disponibles à la Nocetta ne seraient simplement pas suffisantes pour les besoins. Nous sommes venus donc ici à la Casa per Ferie sur la Via di Val Cannuta. En venant ici dans ce Centre, cela nous permet d'être tous ensemble tout au long de l'Assemblée. Pas besoin de se précipiter dans des vas-et vient juste pour faire une petite sieste. Nous avons été chaleureusement accueillis par le personnel de ces locaux. Ils sont prêts à mettre tout le nécessaire à notre disposition. Nous avons donc un jardin spacieux avec une belle pelouse pour marcher, prier, s'asseoir et jouer. C'est un couvent de la Compagnia di Santa Teresa di Jesu, dont la communauté vit dans une section du bâtiment, et donc nous travaillerons dans une atmosphère de prière. Je suis confiant que notre séjour ici sera à la fois confortable et agréable et cela nous permettra de nous dévouer à la tâche qui nous est confiée.

Nous entamons cette aventure avec une nouvelle approche. Depuis plus de trois ans maintenant, le Supérieur Général et son Conseil discutaient de ce qui pourrait être la meilleure approche à adopter pour l'Assemblée Générale 2019. Notre choix pour l'approche du Discernement Appréciatif a été approuvé par le Conseil Plénier 2017. À ce Conseil, nous avons choisi comme thème pour notre Assemblée : « Une famille fidèle à son charisme missionnaire dans le contexte changeant et complexe d'aujourd'hui ». L'approche du Discernement Appréciatif cherche à partir de nos forces puis, à bâtir sur ces forces pour le futur. Nous avons tous été engagés dans le processus depuis plus d'un an maintenant, à travers les Communautés Apostoliques

de nos lieux de mission. J'exprime ma gratitude aux membres de la Commission Préparatoire d'avoir produit certaines questions d'orientation afin d'aider lors des étapes du Découvrir et de la phase initiale du Devenir. Le questionnaire a été publié dans le bulletin 148. Je tiens à signaler qu'il y a eu un très bon et sérieux engagement au sujet du Questionnaire au sein de la Société. Mes remerciements à tous les membres et aux Supérieurs qui ont organisé ces rencontres à différents niveaux. Les réponses à ce questionnaire de toute la Société se trouvent dans le Bulletin n° 151 et seront la toile de fond de notre travail ici pour les étapes suivantes : Devenir 2, Décision et Déploiement. La méthodologie sera expliquée en détail plus tard aujourd'hui.

Le contexte Global :

Je suis conscient que nous vivons notre mission aujourd'hui dans un contexte global tendu. Des guerres et des rumeurs de guerre nous assaillent de partout. La mission que nous vivons en tant que SMA se trouve, dans de nombreux endroits, dans un contexte de haute insécurité. (De ce fait) nous ne pouvons qu'avoir avant tout aujourd'hui une pensée pieuse pour notre confrère, Pier Luigi Maccalli, kidnappé à Bomoanga, au Niger, dans la nuit du 17 septembre de l'année dernière. Jusque-là il est difficile d'identifier où il se trouve. Nous prions avec ardeur, comme nous l'avons fait chaque jour, ces sept derniers mois et plus, pour sa libération en toute sécurité. Nous devons également garder à l'esprit que deux autres confrères ont été enlevés au cours de ce mandat passé. Heureusement, les deux ont été libérés, physiquement indemnes, après un certain nombre de jours. Des groupes tels que Boko Haram au Nigeria et au Niger et Seleka et anti-Balaka en Centrafrique, ont fait des ravages dans ces pays et sur leurs peuples. Dans ces zones de forte insécurité et de terreur, tandis que le personnel des ONG pourrait partir pour des raisons de sécurité, les missionnaires et le personnel de l'Église restent, prêts à risquer leur vie pour leur troupeau.

Les opportunités :

De nombreuses opportunités de croissance nous sont présentées durant cette assemblée. Nous allons rêver (Devenir), décider (décision) et exécuter (Déploiement) le meilleur Leadership et Structures qui pourront aider la croissance de notre mission. Ce sera un défi, mais je n'ai aucun doute que cette Assemblée pourra relever le défi. Heureusement, nous ne partons pas de rien, et ma gratitude va aux membres de la Commission des Structures et tous ceux qui par la suite ont aidé au processus à travers leurs Communautés Apostoliques par leurs contributions afin de produire le document de travail qui nous trace les chemins d'avenir.

Un des défis et peut-être même une tension pendant ce dernier mandat a été d'essayer de maintenir et même de renforcer la présence SMA dans les anciennes Entités tout en gardant notre priorité sur l'Afrique et ses peuples. De nouvelles missions ont été ouvertes dans différents pays en Europe et aux États-Unis. Je crois que cette réalité sera toujours un défi et une opportunité pour les six prochaines années. Notre devoir ici sera de concevoir et mettre en œuvre des directives et des plans d'action pour atteindre de meilleurs résultats.

Un autre défi sera de maintenir ou même de renforcer notre Charisme d'être des missionnaires « Ad extra », « Ad gentes » et « Ad Vitam ». J'espère que nous pourrions renforcer notre zèle « apostolique ». Je suis reconnaissant au P. Bruno Semplicio, anciennement Postulateur de la cause du Fondateur, qui, au cours de ces dernières années, attire régulièrement notre attention sur le fait que nous sommes appelés par notre Fondateur à « faire simplement comme les Apôtres ». Garder cet objectif constamment à l'esprit nous aidera à devenir et à décider la manière dont nous vivons notre mission avec la plus grande fidélité aujourd'hui. Je n'ai aucun doute que cela inclura des moyens d'accroître la place des laïcs afin d'améliorer notre réponse et de donner plein pouvoir aux laïcs d'exercer pleinement leur vocation baptismale à la mission.

Nous allons bien entendu élire un Supérieur Général et un Conseil pour diriger la Société pour les six prochaines années. Je prie pour que nous fassions un bon discernement et de bons choix.

L'influence du Pape François :

Le Pape François a été élu pour être le Serviteur des Serviteurs de Dieu juste quelques semaines avant le début de ce mandat. Ainsi, notre mandat a été contemporain de celui du Pape François. Son influence pour qu'advienne le bien dans le monde est incalculable. Deux documents déterminants de son Pontificat, *Evangelii Gaudium* et *Laudato si*, ont eu une influence énorme sur l'Église et la société en général. Permettez-moi de le dire, ces documents sont critiques pour la SMA. Inaugurer l'année de la Miséricorde à la porte de la Cathédrale de Bangui en Centrafrique était pour nous et pour le monde, un puissant message prophétique. Nous sommes vraiment privilégiés de vivre notre cheminement missionnaire à l'époque du Pape François. Nous avons le privilège d'être reçus en audience par sa Sainteté le 17 mai.

Espérance :

Personnellement, je viens à cette Assemblée avec un grand espoir pour l'avenir. Dans les Écritures, nous n'entendons pas souvent des mots comme le succès. Cependant, nous entendons beaucoup parler de fécondité. Nous vivons notre Assemblée à la lumière de Pâque. Nous revivons et continuerons de revivre tout au long de l'Assemblée, l'expérience des premiers chrétiens, quand ils sont parvenus à une foi plus profonde en la résurrection de Jésus et que le Royaume de Dieu est vraiment présent dans notre monde. C'est la base de toute notre foi. C'est la base de toute notre espérance. Il y a un impératif missionnaire : ne pas rester enfermé dans les chambres de nos peurs, mais plutôt

marcher avec le courage d'un chrétien engagé, et proclamer à tout le monde la Bonne Nouvelle et confesser que Jésus-Christ est Seigneur.

J'ai la conviction que cette Assemblée sera fructueuse. Cette conviction en effet, repose sur le fait que nous ne servons pas notre mission, mais plutôt celle de Dieu, celle qu'il nous a confiée avec notre charisme spécifique en tant que SMA. Nous allons discerner et réfléchir, et ensemble décider au nom de toute la Société. Nous allons essayer de prendre du recul face à toute tentative mesquine de tirer profit pour notre petit groupe SMA au détriment des autres. Notre tâche est donc communautaire, celle de rechercher ce qui serait mieux pour la mission de toute la Société pour les six prochaines années.

Conclusion :

Je voudrais conclure mon allocution par un mot de remerciement à un certain nombre de personnes. D'abord, je tiens à remercier très sincèrement les membres de mon Conseil et tout le personnel de la Nocetta. Ils ont été d'une grande générosité et extrêmement patients. J'ai dû compter sur eux pour m'aider avec les différents défis linguistiques et ils n'ont jamais manqué d'être aimable dans leurs réponses. Notre Conseil a fait l'expérience d'une sorte de rupture dans les premières années, quand Francois Gnonhossou a été nommé par le Saint-Père, Évêque de Dassa-Zoumé en République du Bénin. François de Paul Houngué a été élu pour remplacer François au Conseil Plénier et s'est inséré sans heurts dans l'équipe. Vivre dans la communauté de la Nocetta ces six dernières années a été énormément enrichissant et agréable. Ce lieu est imprégné d'un bel esprit fraternel et maternel. Il y a eu pléthore d'activités tout au long de l'année. Je peux compter du bout des doigts le nombre de jours durant ces six dernières années où nous n'avons pas été bénis par la présence de visiteurs. Nos frères musulmans qui ont vécu avec nous ces quatre dernières années ont

apporté une fraîcheur à notre vécu quotidien. Et les Sœurs Franciscaines de la Présentation de Marie de Coïmbatore en Inde, par leur esprit de gaieté et leur présence priante, contribuent énormément à créer une atmosphère où l'on se sent nourri dans le corps, dans l'âme et l'esprit. Je n'oublie pas notre personnel laïc dévoué, ceux qui travaillent aux archives et à l'économat, et tous ceux qui rendent un service joyeux et généreux au niveau domestique.

Prière :

Prions comme nous l'avons fait ces derniers mois avec la prière en Préparation de cette Assemblée.

*« Réunis par Jésus Christ et façonnés par Sa Parole,
Aide-nous à avancer, forts d'une nouvelle vision, dans l'espérance !
Renouvelle en nous la joie de l'Évangile,
Afin que nous puissions être des témoins crédibles
De la Bonne Nouvelle, spécialement en Afrique. »*

Notre Dame, Reine d'Afrique, intercède pour nous tout au long de nos délibérations. Je supplie le Serviteur de Dieu Melchior de Marion Brésillac et tous les missionnaires qui nous ont précédés, à prier pour nous.

C'est par ces mots que je déclare ouverte la 21^{ème} Assemblée Générale de la Société des Missions Africaines.

Rome le 30 Avril 2019

P. FACHTNA O'DRISCOLL SMA
Supérieur Général

Message de l'Assemblée Générale 2019

Chers membres et associés,

À la conclusion de la 21^{ème} Assemblée Générale de notre Société, nous voulons vous saluer de Rome et avec vous remercier le Seigneur pour ces jours de grâces. A travers vous, nous nous adressons en même temps à tous ceux et celles, jeunes aspirants ou en formation, amis, collaborateurs, bienfaiteurs, membres de nos familles, qui de près ou de loin, avec grande générosité participez à notre vie et à notre mission. Pendant ces quatre semaines nous avons expérimenté la force de la prière et de l'intercession de toute cette grande famille spirituelle vivant dans le monde entier et spécialement celle de nos frères et sœurs malades ou âgés.

« Allez donc... je suis avec vous » (Mt 28,20)

Les nouvelles tragiques qui nous sont arrivées de l'Afrique, avec les enlèvements, les assassinats de prêtres, religieuses et fidèles, les attaques contre la population civile et contre nos communautés chrétiennes nous ont marqués profondément. Nous avons pris conscience encore plus, de ce contexte complexe et changeant dans lequel nous sommes témoins et annonciateurs de la Bonne Nouvelle. Notre vocation missionnaire est signe de fidélité et de courage que ce soit dans le contexte d'insécurité et de tension en certains pays d'Afrique ou dans le contexte d'indifférence voire d'opposition à la vie chrétienne de certains milieux d'Europe.

Une photo, affichée dans la salle des conférences, du P. Pierluigi Maccalli, enlevé au Niger, nous a rappelé chaque jour les paroles de Jésus Ressuscité lorsqu'il envoie ses disciples en Mission : « Je suis avec vous jusqu'à la fin

des temps » (Mt 28,20). À la lumière des Actes des Apôtres que nous lisons en ce temps pascal, nous pensons que les difficultés et les persécutions qui nous arrivent sont une occasion pour une nouvelle croissance de la Parole.

C'est donc un encouragement dans notre foi et dans notre vocation missionnaire que nous voulons partager en premier avec vous. L'AG19 met fortement l'accent sur notre vie intérieure et notre spiritualité apostolique. Des propositions pratiques sont offertes à tous pour suivre le Christ, premier missionnaire envoyé par le Père. Nous avons fait don de notre vie à Dieu pour la Mission. N'ayons pas peur ! « Allez donc... Je suis avec vous. »

Des structures au service de notre charisme missionnaire

L'AG 19 a produit une refonte des structures. La SMA dans le monde est constituée de 15 Provinces, 8 Districts et 4 Délégations. Il n'y a donc plus de Régions en Afrique. C'est un changement profond qui reflète le changement de contexte ecclésial dans lequel nous nous trouvons. Nous ne mesurons peut-être pas pleinement toutes les conséquences de cette réforme. Elle touche toutes les Entités de la SMA, mais plus spécialement celles d'Afrique. Avec cette réforme, la SMA fait confiance à la partie plus jeune de la Société et valorise son énergie et sa créativité dans la mise en œuvre de son charisme missionnaire.

Nos Entités sont en même temps des lieux d'accueil et d'envoi de missionnaires. Cette réforme veut renforcer les liens des missionnaires avec leur Église d'origine et les responsabiliser encore plus dans la mission *ad gentes* et *ad extra*. L'AG 19 demande au Supérieur Général et à son Conseil de garantir que la première évangélisation soit effectivement poursuivie, notamment auprès des populations rurales les plus lointaines et les plus oubliées, et de mobiliser le personnel et les ressources pour que les énergies de toutes les Entités y soient impliquées.

En Afrique comme ailleurs, notre engagement évangélique nous permet d'identifier et d'initier des présences nouvelles et audacieuses. Nous nous engageons dans le monde de la migration, dans les démarches de réconciliation et de résolution des conflits, dans la lutte contre le trafic de personnes et dans les grandes questions de Justice, de Paix et d'Intégrité de la Création (JPIC).

Le contexte complexe et changeant des continents où nous sommes présents nous appelle à vivre le charisme qui nous a été transmis par Mgr de Brésillac et P. Planque d'une façon renouvelée et créative. À ce sujet, l'AG 19 nous stimule à réfléchir, à étudier, avec les autres groupes et Instituts. En particulier elle invite à suivre le programme « En route vers 2026 » proposé par la commission SMA-NDA.

Une famille joyeuse, en croissance

Nous avons vécu avec émotion l'audience avec le Pape Francois. Nous lui avons porté l'affection et la prière de vous tous. Il nous a dit : « En fidélité à vos racines, vous êtes appelés, comme famille et en famille, à témoigner du Christ ressuscité par l'amour qui vous unit les uns aux autres, et par la joie rayonnante d'une vie fraternelle authentique ». Ce mot « famille » revient souvent dans les textes de l'AG 19, et révèle le désir profond de communion qui parcourt en long et en large non seulement notre milieu SMA, mais toute l'Église.

Déjà nos Constitutions et Lois (art 23) parlent de l'appel qui nous a rassemblé en une même famille et de l'esprit de famille dont ceux qui ont été choisis pour le service de l'autorité sont les signes et les animateurs. La Société est une famille élargie ayant des membres et des associés venant d'une trentaine de pays avec des cultures et sensibilités très différentes et qui vivent en communautés apostoliques. Elle est une famille interdépendante où toutes les Entités ont besoin les unes des autres pour le personnel et pour les ressources économiques. Elles pratiquent un très généreux partage entre elles.

Elle est une famille en croissance, avec environs trois cents jeunes en formation. Nous sentons le devoir d'alimenter en eux et avec eux le véritable esprit missionnaire qui nous a tous appelés, dans un contexte de formation internationale. Nous appelons des jeunes à la vocation missionnaire comme prêtres, consacrés ou laïcs, partout là où nous sommes.

Les membres SMA rencontrent autour d'eux des laïcs qui se sentent appelés par le même charisme missionnaire. Ils désirent une forme d'appartenance reconnue et ordonnée dans la famille élargie. Au moment où dans l'Église

on parle de « familles Charismatiques » les signes des temps nous invitent à poursuivre la collaboration et le dialogue avec ceux et celles qui ont les mêmes racines historiques et spirituelles que nous.

À l'écoute de l'Esprit...

« À l'écoute de l'Esprit, n'ayons pas peur d'ouvrir des chemins nouveaux, pour manifester que Dieu est toujours une nouveauté, qu'il nous pousse à partir sans relâche et à nous déplacer pour aller au-delà de ce qui est connu, vers les périphéries et les frontières. » (Pape François). Nous partons de Rome avec beaucoup de confiance et d'espérance. L'expérience de cette AG 19 nous a fait vivre un partage profond dans le dialogue, la foi et l'amour réciproque comme nous l'a suggéré le logo montrant un bateau avançant en pleine mer. Puisse Marie, Reine des Apôtres, nous accompagner sur des nouvelles routes de la Mission.

Clarification des Termes

Nous trouvons dans les textes de cette Assemblée certaines expressions et il est important de bien savoir de quoi nous parlons.

MEMBRES SMA : sont ceux qui sont engagés par serment dans la Société. (C&L 31)

MEMBRES ET ASSOCIÉS : ce sont les membres, plus tous ceux et celles, prêtres ou laïcs, qui ont un contrat d'association avec la Société surtout en vue d'un travail missionnaires en Afrique ou ailleurs. (C&L 35)

FAMILLE SMA : Cette nouvelle expression fait référence à un ensemble plus large qui comprend outre les membres et les associés, hommes et femmes, qui désirent partager, en différentes formes, le charisme et la mission de la SMA. Cette famille SMA, n'est pas encore une réalité structurée, elle est une réalité en devenir, avec des formes différentes dans chaque pays et milieu. C'est un désir ressenti soit de la part des membres SMA, soit des laïcs, d'avoir un cadre où on peut vivre son appartenance à une famille spirituelle commune et collaborer pleinement dans le témoignage missionnaire. Les expériences sont vécues dans les différents pays. Des représentants de ces pays ont commencé à se rencontrer et pourraient un jour évoluer vers une fédération internationale des différents groupes laïques SMA.

Famille Charismatique

Dans notre cas, cette expression, se réfère aux institutions et groupes qui vivent le même « charisme missionnaire » qui prend son origine en Brésillac et Planque. Généralement nous SMA pensons que pourraient en faire partie : la SMA, les laïcs SMA, les sœurs NDA et le sœur Missionnaires Catéchistes du Sacré Cœur (MCSC).

Nous sommes en train de célébrer la 21^{ème} Assemblée Générale de la Société des Missions Africaines.

MEMBRES SMA : Cette Assemblée Générale SMA peut et doit prendre des décisions qui concernent directement les membres de la Société ou le fonctionnement interne de la Société. Elle peut les exhorter à une vision ouverte, à la collaboration avec les laïcs, à préparer des structures concrètes qui permettent la collaboration.

MEMBRES ET ASSOCIÉS : L'Assemblée peut prendre des décisions sur des matières où sont impliqués des associés : par exemple des décisions sur ses relations, devoirs et droits avec les personnes associées, ou bien sur les projets pastoraux ou de promotion humaine.

FAMILLE SMA. Par contre, cette Assemblée de la Société, n'est pas une Assemblée Générale de la famille SMA. Elle n'a pas l'autorité de prendre des décisions contraignantes pour toute la grande famille SMA. L'Assemblée Générale SMA peut toutefois utiliser l'expression famille SMA en s'adressant à l'ensemble des membres, des associés et des différents groupes laïques pour suggérer des attitudes ou des initiatives en vue d'une collaboration toujours plus inclusive et profonde. Elle peut aussi les inviter à trouver des formes concrètes pour exprimer la vocation missionnaire des laïques selon le charisme SMA.

FAMILLE CHARISMATIQUE. Cette Assemblée ne peut non plus prendre des décisions concernant la « Famille charismatique » dont elle ne serait qu'une partie à côté des autres. Si un jour ceux et celles qui ont une même origine et expérience missionnaires, se reconnaissent mutuellement frères et sœurs avec des racines communes et veulent de commun accord mettre sur pied, par exemple, un « Conseil de la Famille Charismatique » comme un mini-structure de concertation ou de collaboration, alors ce Conseil pourra prendre des décisions qui concernent toute la famille charismatique.

LEADERS – LEADERSHIP – SUPÉRIEURS, CONSEIL GÉNÉRAL, CONSEIL PROVINCIAL. Certains pays ont adopté le mot leader/leadership et à leur niveau sont libres de le faire. Dans les textes de l'AG 19, on décide de se tenir au langage utilisé par les Constitutions et Lois et donc nous parlerons de Superior – Supérieur, General Council, Provincial Council, Supérieur Général, Supérieur Provincial etc.

Mission

A. DEVENIR

1. La SMA est une famille internationale, composée de Clercs et de Laïcs. Fidèle à la vision de son Fondateur Mgr. de Brésillac, la SMA vit de façon renouvelée, la mission de Première Évangélisation en Afrique et auprès des peuples d'origine africaine.
2. La SMA vit de nouvelles façons d'être en mission en Europe et en Amérique du Nord en travaillant en équipe internationale composée de membres de différentes Entités et de la "famille charismatique". L'échange de nos expériences missionnaires nous enrichit mutuellement.
3. Nous continuons nos efforts pour apprendre la langue et la culture des peuples vers lesquels nous sommes envoyés. La SMA veille à la stabilité de ses membres en mission. Nous collaborons étroitement avec l'Église locale. Fidèles à l'esprit de notre Fondateur, nous cheminons avec l'Église locale dans la mission et la formation.
4. Nous travaillons ensemble dans des situations difficiles en collaboration avec l'Église locale comme des Ambassadeurs joyeux de l'Évangile.
5. La SMA collabore avec d'autres groupes et Instituts missionnaires pour former des Équipes intercongrégationnelles spécialement dans le domaine de l'œcuménisme, du dialogue interreligieux et interculturel et dans la résolution des conflits et le trafic des êtres humains.
6. La SMA développe une culture du dialogue, d'interaction et de rencontre avec d'autres religions et cultures. Elle en témoigne aussi dans l'internationalité et l'interculturalité de ses équipes. Par son charisme missionnaire et sa présence, elle collabore avec les Églises locales face aux nouveaux défis pastoraux notamment : la JPIC, le phénomène de la migration et la protection des personnes vulnérables.
7. La SMA s'engage de façon prophétique dans les media et (pour/ en vue de) dans la promotion et la défense des droits de l'homme. Nous évangélisons à travers une bonne communication et une meilleure

interaction. Nous utilisons les mass-médias pour partager nos diverses expériences de missions.

8. Nous travaillons en collaboration avec tous les membres de notre « famille charismatique ».
9. La SMA travaille en étroite collaboration avec les institutions locales qui protègent et valorisent l'héritage culturel des peuples en Afrique.

B. DÉCISION

- 10.1 Définir l'expression "Première Évangélisation" dans le contexte SMA d'aujourd'hui.
- 10.2 Évaluer les types de mission, et tenir compte des nouvelles demandes de l'Église locale.
- 11.1 Clarifier la place des laïcs dans la mission de la SMA afin d'exprimer la vocation baptismale à la mission de chaque personne
- 11.2 Continuer à développer l'appartenance sans exclusive des clercs et des laïcs dans la famille missionnaire SMA.
- 11.3 Améliorer l'expérience de la collaboration au sein d'une famille internationale dans l'accomplissement de la mission de la SMA.
- 12.1 Évaluer l'expérience de la mission SMA en Europe et en Amérique du Nord.
- 12.2 Explorer de nouvelles manières de faire et d'expérimenter la mission en Europe et en Amérique du Nord, dans le contexte de la famille internationale.
- 12.3 Développer et discuter des projets missionnaires à l'avance avec les partenaires concernés et ensuite préparer le personnel et les ressources nécessaires pour ces projets.
- 13.1 Continuer le processus de dialogue avec le peuple de Dieu dans les Église locales.
- 13.2 Identifier les domaines et les moyens par lesquels la vision et les priorités de la mission SMA peuvent être réalisées.
- 13.3 Encourager et insister sur la stabilité des membres en mission, ce qui permet l'apprentissage de la langue et l'insertion dans la culture.

- 14.1 Notre engagement évangélique nous permet d'identifier et de nous engager dans des initiatives nouvelles et audacieuses, dans des situations de mission difficiles.
- 14.2 En collaboration avec l'Église locale, nous répondons aux situations d'épidémie, d'insécurité et de conflit.
- 15. Évaluer les structures et les ministères existants pour répondre favorablement à de nouvelles invitations dans les domaines tels que : dialogue interreligieux, JPIC, résolution des conflits et trafic des êtres humains.
- 16.1 Utiliser les media de façon positive et prophétique pour communiquer les valeurs et les priorités de la mission SMA.
- 16.2 Améliorer la communication au sein de la famille internationale SMA.
- 17.1 Définir plus précisément le concept de « la famille charismatique ».
- 17.2 Engager un processus de reconnaissance mutuelle des groupes partageant un même patrimoine spirituel.
- 18. Faire connaître l'histoire de la mission et des peuples à travers des centres d'art et des cultures, centres de documentation et d'archives en Afrique.

C. DÉPLOIEMENT

- 19. Proclamer et témoigner de l'Évangile de Jésus Christ aux pauvres et aux plus abandonnés d'Afrique et des peuples d'origine africaine reste la mission centrale de la SMA aujourd'hui.
- 19.1 À la lumière de cet engagement, chaque Supérieur d'Entité dialoguera avec ses membres au sujet de leurs expériences vécues de Première Évangélisation dans le contexte SMA aujourd'hui. Bien que cela concerne principalement la mission rurale dans les zones géographiques les plus pauvres, dans le contexte actuel de migration massive, cela peut également concerner les banlieues où les structures d'églises sont fragiles. Ce dialogue servira de

base aux consultations avec le Supérieur Général et son Conseil et débutera après les Assemblées des Entités.

- 19.2 Le Supérieur Général et son Conseil, en consultation avec les Supérieurs et les Conseils des Entités en Afrique, définit les critères et les lieux de Première Évangélisation ou de mission spéciale qui risquent de ne pas être autosuffisante pour un long temps. Les résultats de la consultation sont présentés au premier Conseil Plénier de ce mandat pour approbation. Il sera mis à jour tous les 3 ans.
- 19.3 Les Supérieurs des Entités mettront à la disposition du Supérieur Général et son Conseil les ressources et le personnel nécessaires pour être nommés en priorité dans des lieux de Première Évangélisation.
- 19.4 Le fonds de Mission soutiendra ces missions.
- 19.5 Les Supérieurs des Entités feront un rapport à chaque Conseil Plénier sur les activités missionnaires entreprises en collaboration avec les Églises locales, en indiquant en quoi elles correspondent au charisme SMA.
- 19.6 Tous les membres de la famille SMA, en collaboration avec le coordonnateur JPIC de l'entité, aborderont des questions pertinentes dans les domaines où ils vivent et travaillent. Les plans d'action seront convenus avec les Supérieurs des Entités, en tenant compte des ressources disponibles, et examinés lors des Assemblées des Entités.
- 19.7 Toutes les Entités collaboreront avec les antennes locales AEFJN dans leurs campagnes de conscientisation et établiront une liaison avec le bureau central à Bruxelles.
- 19.8 Les commissions de JPIC seront établies par les Supérieurs des Entités où elles n'existent pas encore. Les Supérieurs et les membres des Entités offriront un soutien renouvelé aux commissions déjà existantes.
- 19.9 À chaque Conseil Plénier, les Supérieurs des Entités fourniront des rapports sur les progrès réalisés.

Nouvelles propositions de mission SMA

- 20.1 Une étude de faisabilité sera entreprise par le Supérieur Général et son Conseil concernant la création d'une mission au Burkina Faso avant le premier Conseil Plénier de ce mandat.
- 20.2 La présence actuelle au Maroc sera évaluée par le Supérieur Général et son Conseil, en consultation avec les Entités concernées, afin de déterminer quelle présence future sera réaliste compte tenu des priorités de la SMA. Un rapport sur cette question sera présenté au premier Conseil Plénier de ce mandat.
- 20.3 Une étude de faisabilité sera entreprise par la Province Américaine à la demande du Supérieur Général et son Conseil, en vue de formaliser les relations de la SMA avec l'Archidiocèse de Séoul, en Corée. Le résultat sera présenté au premier Conseil Plénier de ce mandat.

Mission en Europe et en Amérique du Nord

- 21.1 Répondant au désir d'aller vers les marginalisés, les membres et les Supérieurs des Entités concernées engageront une réflexion et un dialogue afin d'identifier les situations dans lesquelles les besoins sont les plus importants en Europe et en Amérique du Nord. Le Supérieur Général et son Conseil examineront les conclusions de ce processus et feront des propositions au premier Conseil Plénier de ce mandat.
- 21.2 Les Supérieurs d'Entités, en collaboration avec les membres de la famille SMA, donneront la priorité à la mission, en particulier parmi les personnes d'origine africaine, en s'attaquant aux problèmes de JPIC tels que la traite des êtres humains, les migrants, l'écologie et en tenant compte des structures et de l'expertise déjà disponibles.
- 21.3 Les Supérieurs des Entités fourniront des rapports de l'avancement à chaque Conseil Plénier.

Collaboration

22. Les laïcs :

- 22.1 L'Assemblée Générale 2019 reconnaît le désir des laïcs SMA dont font parties les laïcs associés, bienfaiteurs et collaborateurs, de participer à notre mission et notre vie de manière à ce que leurs place et rôle soient mieux reconnus et ordonnés dans la famille élargie SMA.
- 22.2 L'Assemblée Générale 2019 demande au Supérieur Général et son Conseil d'établir une commission, composée des membres SMA et les laïcs SMA, après les Assemblées des Entités et au plus tard en Mai 2020.
- 22.3 Cette commission :
 - étudiera les différents types de collaboration qui existent entre les membres et les différents groupes de laïcs affiliés à la SMA et fera des propositions concrètes pour mieux organiser cette collaboration.
 - fera des propositions pour une implication significative des laïcs dans la mission et dans la famille SMA en tenant compte de nos Constitutions et Lois.
- 22.4 A la lumière des suggestions faites par la commission, le Supérieur Général et son Conseil élaboreront un document sur les laïcs qui sera présenté au deuxième Conseil Plénier du mandat en cours.
- 22.5 Les Supérieurs des Entités et leurs Conseils promouvront parmi les membres un esprit d'ouverture et de respect envers les laïcs et encourageront des engagements plus profonds des laïcs au service de la mission SMA à l'intérieur et à l'extérieur de leurs propres Entités.
23. **Commission SMA-NDA :** Assemblée Générale 2019 approuve ce qui suit :
 - 23.1 La Commission mixte SMA-NDA poursuivra ses travaux sur notre patrimoine spirituel commun et communiquera ses conclusions.
 - 23.2 L'adoption du programme intitulé « En route vers 2026 » (150 ans de Fondation des sœurs NDA et 170 ans de la SMA et 200 ans de l'anniversaire de la naissance du P. Planque.)

24. Dialogue :

- 24.1 Les membres SMA et les associés, en collaboration avec leurs

- Supérieurs d'Entité, identifient et poursuivent des opportunités continues de dialogue et de coopération avec le Peuple de Dieu dans l'Église locale et sur leur lieu de mission.
- 24.2 L'Assemblée Générale approuve la proposition du Supérieur Général et son Conseil de créer une Commission mixte SMA / NDA pour la promotion du dialogue œcuménique, interreligieux et interculturel.
- 24.3 La tâche de cette Commission est d'élaborer les orientations de ce dialogue. La Commission en collaboration avec le Supérieur Général et son Conseil présentera ensuite ces orientations à toutes les Entités pour la mise en œuvre.
25. Les Supérieurs des Entités et les membres identifieront les ressources nécessaires en collaboration avec les experts en matière d'épidémie, d'insécurité et de conflit afin de permettre aux membres SMA et associés de collaborer avec l'Église locale pour faire face aux situations.
26. Les membres SMA et associés rechercheront activement les possibilités de dialogue sur la foi et de la mission dans la société.
27. **Communication :** Tous les membres SMA et associés donneront la priorité à la communication dans les Entités où ils vivent et travaillent.
- 27.1 Les membres et associés SMA auront accès à une formation et un soutien leur permettant d'utiliser efficacement les différentes formes de communication pour promouvoir le charisme SMA de manière positive et prophétique.
- 27.2 Le personnel des médias de chaque Entité fournira une formation et un soutien essentiels, faisant appel à des compétences professionnelles si nécessaire. Ce processus commencera après les Assemblées des Entités et sera examiné annuellement au sein des Entités. Les Supérieurs des Entités présenteront un rapport sur ce sujet au Conseil Plénier de mi-mandat.
28. **Centres d'art et de cultures :** Afin de refléter notre solidarité avec les peuples Africains et la culture Africaine, l'Assemblée Générale 2019 demande au Supérieur Général et à son Conseil de créer une commission pour :

- 28.1 évaluer les réalités existantes dans les Entités.
- 28.2 explorer le travail en cours à Lyon et son potentiel pour d'autres Entités et lieux de mission.
- 28.3 explorer la création de centres pour assurer la préservation du patrimoine africain dans des musées et les archives en Afrique.
- 28.4 étudier les implications juridiques et pratiques du rapatriement de l'art africain.
- 28.5 promouvoir des artistes locaux dans la production d'art religieux africain.
- 29. **Archives :** Afin de préserver l'histoire de notre patrimoine et de nos traditions SMA, le Supérieur Général et son Conseil créeront un comité restreint chargé de produire des propositions concrètes sur :
 - 29.1 la rénovation des archives centralisées à la maison Générale.
 - 29.2 orientations pour la création et l'entretien des archives Générales, y compris la numérisation de documents.
 - 29.3 orientations pour la création et l'entretien des archives de l'Entité, y compris la numérisation de documents.

Spiritualité et Style de Vie

A. DEVENIR

30. Notre spiritualité est : suivre le Christ à la manière des Apôtres en emboitant le pas à notre Fondateur.
31. Centrée sur le Christ, l'envoyé du Père, notre vocation apostolique se manifeste dans la vie de prière et, en étant proche des pauvres et des plus abandonnés.
32. Enracinées dans la prière, la simplicité et l'authenticité de vie, nos communautés internationales valorisent la personne humaine.
33. Fidèle à la tradition apostolique d'obéissance au Christ, la SMA est perçue comme une famille dont les membres sont liés par leur désir de vivre la mission en communauté, telle que déterminée par la Société et articulée par le Supérieur.
34. Notre style de vie témoigne de la conscience que nous sommes tous dépendants de Dieu, des uns des autres, et de la création. Cette interdépendance constitutive de toute la création se manifeste par une attitude de gratitude et de respect mutuel.
35. Nous sommes une communauté apostolique de clercs et de laïcs pleinement engagée, désireuse de vivre l'Évangile avec les pauvres et les plus abandonnés et au milieu de nouveaux défis selon les signes des temps.
36. L'intégrité de notre ministère se traduit par la proximité avec les pauvres et par une attention particulière pour les adultes vulnérables et les mineurs.

B. DÉCISION

37. La SMA articule une réflexion sur « notre spiritualité apostolique missionnaire » en tenant compte de :
- 37.1 Des textes sur les appels et l'envoi des disciples dans les Saintes Écritures.

- 37.2 Des écrits du Magistère.
- 37.3 Des écrits du Fondateur et sur le Fondateur.
- 37.4 Des Constitutions et Lois et les documents des Assemblées précédentes.
- 37.5 Des textes sur la spiritualité élaborée par les Commissions spirituelles précédentes.
- 37.6 Des écrits spirituels des membres SMA et des autres.
- 38. Promouvoir, étudier et faire des recherches avec les Sœurs NDA sur notre Patrimoine Spirituel commun.
- 39. Nos communautés internationales sont enracinées dans la prière, la simplicité et l'authenticité où chaque personne est valorisée.
- 39.1 Encourager des moments agréables vécus ensemble en communauté.
- 39.2 Promouvoir une prise de conscience accrue de l'importance de l'intégrité dans la vie et dans le travail Pastoral, interculturel et intergénérationnel.
- 40. Le Christ est notre modèle de vie. (cf. Phil 2. 3-6).
- 40.1. Approfondir notre compréhension de l'obéissance. Valoriser les rôles de nos Supérieurs par l'écoute de la parole de Dieu et la fidélité à notre Charisme.
- 40.2. Les Supérieurs, en tant que serviteurs, demeurent plus attentifs au dialogue avec les membres lorsqu'ils entreprennent un projet commun SMA.
- 40.3. Soutenir et accompagner les responsables à tous les niveaux.
- 40.4 Encourager l'accompagnement spirituel dans notre vie missionnaire.
- 40.5 Promouvoir le bien-être dans la vie communautaire.
- 40.6 Le besoin de former des équipes internationales stables pour répondre aux missions en situation difficile.
- 41. Nous sommes totalement interdépendants en tant que créatures et nous avons besoin d'être conscients de cette interdépendance.
- 41.1 Une attention particulière portée à la préservation de la création.
- 41.2 Notre solidarité avec les plus démunis et ouverture aux nouveaux défis de la mission aujourd'hui.
- 42. Nous développons notre capacité à écouter les autres, et nous lisons les signes des temps à la lumière de l'Évangile.

- 43. Travailler à la compréhension et à la construction de la famille charismatique.
- 44. Développer une sensibilité à l'égard de tous les membres.
- 45. Être conscient que les membres qui exercent un ministère sont des figures publiques de l'Église.
- 46. Être conscient de la vulnérabilité des membres qui exercent un ministère.
- 47. Réviser les protocoles de protection.
- 48. Chercher le système de santé et de retraite le plus juste afin que tous les membres soient couverts.

C. DEPLOIEMENT

- 49. La SMA articule une réflexion sur « notre spiritualité Apostolique missionnaire ».
- 49.1 Le Supérieur Général et son Conseil mettent en place une nouvelle commission de spiritualité.
- 49.2 La commission de spiritualité se charge de donner des jalons pour une dévotion à notre Fondateur (neuvaine, chemin de croix, etc) ; elle utilise tous les documents disponibles pour approfondir une spiritualité proprement SMA.
- 50. Promouvoir, étudier et faire des recherches avec les Sœurs NDA sur notre Patrimoine Spirituel Commun.
- 51. L'Assemblée Générale approuve le programme proposé par la Commission paritaire SMA-NDA sur le patrimoine spirituel commun ainsi que le projet de définition de notre charisme avec les différents événements prévus jusqu'en 2026.
- 52. Nos communautés internationales sont enracinées dans la prière, la simplicité et l'authenticité où chaque personne est valorisée.
- 53. Prière personnelle et Communautaire (C&L 27,1)
- 53.1 « À l'exemple de la première communauté chrétienne, nous nous réunissons pour écouter la Parole de Dieu et la partager, pour célébrer l'Eucharistie et la Prière des Heures, créant ainsi la communion fraternelle entre nous, dans un climat de paix et d'ouverture. »

- 53.2 L'Assemblée Générale 2019 souligne que notre spiritualité est Apostolique et missionnaire (C&L 26); elle est enracinée dans une profonde prière personnelle et communautaire. Elle s'appuie aussi sur les Ecritures saintes, la Tradition de l'Église et la vie des Saints.
- 53.3 Chaque jour, nous prenons un temps de méditation personnelle avec la Parole de Dieu et nous présentons au Seigneur les intentions du monde. Nous portons dans nos prières les membres de la famille SMA en situation difficile.
- 53.4 Nous approfondissons notre spiritualité et dévotion mariale en profitant des dates clés de la SMA, par exemple : 8 décembre, Sainte Famille ; le 25 juin (neuvaine) etc, pour prier par l'intercession du Fondateur.
- 53.5 Chaque membre a un Accompagnateur Spirituel qui l'aide dans son discernement.
- 53.6 Chaque semaine, nous prenons un temps d'adoration eucharistique.
- 53.7 Chaque mois, nous prenons un temps de recollection et nous révisons notre vie communautaire à la lumière de la Parole de Dieu. Le recours régulier au Sacrement de réconciliation nous aide à être fidèles à notre vocation.
- 53.8 Chaque année, dans les différentes Entités, nous organisons une retraite pour tous les membres. Nous utilisons les différents documents de spiritualité SMA déjà produits pour enrichir ces retraites et temps spirituels.
- 53.9 Le SMA Media Center crée une application pour pouvoir prier sur le téléphone avec les différentes prières SMA.
- 54 Atelier de formation sur interculturalité et intergénéralité.
- 54.1 Les équipes d'animation du CCA (Carrefour des Cultures Africaines) et ICOF (International Center for On-going Formation) se chargent de la formation des formateurs à l'interculturalité et à « l'intergénéralité », avant 2021 à Lyon (Maison internationale Missionnaire) et au Centre Brésillac à Calavi. Les Entités sont encouragées à y participer.
- 54.2 Ces animateurs formés passent dans les communautés Apostoliques et maisons de formation pour animer des ateliers sur l'interculturalité et « l'intergénéralité ». Chaque responsable d'Entité veille à la réalisation de ce programme et à sa répétition tous les deux ans.

- 55. Le Christ est notre modèle de vie. (cf. Ph 2. 3-6).
- 56. Responsabilité dans les paroisses et les équipes SMA
- 56.1 Les responsabilités sont partagées entre le curé, les vicaires, l'économe, la communauté paroissiale, tous en coresponsabilité. Le responsable de l'équipe veille à ce que chacun puisse s'épanouir en exprimant et en développant ses talents pour le bien de la communauté.
- 56.2 Les Supérieurs veillent à ce qu'il n'y ait pas de différence de traitement entre les membres des différentes Entités servant ensemble.
- 56.3 Les jeunes membres s'appuient sur l'expérience des anciens et vivent leurs premières années de ministère comme un temps d'apprentissage.
- 56.4 Les Supérieurs d'Entités, au cours de leurs visites, après avoir écouté chacun, réunissent les membres des équipes SMA. Ils rappellent l'importance d'une collaboration fraternelle où chacun est respecté. Ils prennent les mesures adéquates pour l'épanouissement de chacun.
- 57. Nous sommes totalement interdépendants en tant que créatures et nous avons besoin d'être conscients de cette interdépendance.
- 58. *Laudato Si.*
- 58.1 Nous faisons attention à être plus respectueux de la nature et à ne pas gaspiller ce que nous avons.
- 58.2 Nous encourageons à prendre conscience des questions de protection de la Création dans les communautés SMA et les paroisses où nous travaillons.
- 58.3 Nous sommes activement engagés dans des actions de protection de l'environnement y compris le reboisement.
- 58.4 Nous économisons l'énergie dans nos communautés et propriétés SMA.
- 58.5 Nous explorons et utiliserons l'énergie des sources renouvelables pour mettre fin à notre dépendance des énergies fossiles.
- 58.6 Nous limitons les déchets alimentaires et encourageons le compostage et les productions d'aliments biologiques partout où c'est possible.

- 58.7 Nous évitons les plastiques d'usage unique dans toutes les communautés SMA, paroisses, et dans nos maisons. Nous encourageons l'usage de sacs biodégradables et de matériels réutilisables.
- 58.8 Chaque communauté Apostolique étudie et prend un temps de partage autour de *Laudato si*, à la suite de quoi, ensemble, les membres prennent des décisions concrètes pour être plus cohérents.
- 59 Proximité avec les pauvres, Église en périphérie.
- 59.1 Nous adoptons un style de vie simple, proche des populations avec lesquelles nous vivons et que nous servons.
- 59.2 Dans chacune de nos missions nous prenons des options concrètes en faveur des pauvres selon le contexte local (migrants, trafics des êtres humains, esclavage, etc...).
- 59.3 Nous appuyons les membres SMA et associés qui sont engagés au service des plus pauvres ; nous sommes tous concernés par leur travail.
- 60 Nous développons notre capacité à écouter les autres, et nous lisons les signes des temps à la lumière de l'Évangile.
- 60.1 Le Supérieur Général et son Conseil mettent en place, un bureau central pour la sauvegarde des personnes mineures et vulnérables. Ce bureau fera attention à ce que chaque entité ait mis en place un protocole pour la protection des enfants et adultes vulnérables et que celui-ci soit suivi.
- 60.2 Chaque Entité met à jour et applique son protocole pour la protection des mineurs et personnes vulnérables selon le Droit Canon et les lois civiles du pays.
- 60.3 Les communautés SMA étudient le *motu proprio* du 26 mars 2019 *vos estis lux mundi* du Pape François sur la protection des mineurs et personnes vulnérables.
- 61. Chaque membre SMA et associé continuent de prier pour la béatification de notre Fondateur.
- 62. Migration : Les communautés sont ouvertes à l'accueil des migrants et participent à la lutte contre les trafics des êtres humains.

Formation

A. DEVENIR

63. La formation est un processus qui dure toute la vie. La formation SMA prépare de manière intégrale les missionnaires à témoigner de l'Évangile, en particulier en situation de première évangélisation avec une préférence pour les plus abandonnés.
64. Le SMA accueille les vocations de tous les continents et dispose d'un personnel qualifié et de structures adaptées pour les accompagner.
65. L'animation vocationnelle qui est adaptée aux nouvelles réalités attire des vocations sacerdotales et laïques dans la SMA.
66. La formation SMA commence par un bon discernement missionnaire. Les missionnaires SMA sont préparés pour faire face aux réalités nouvelles de notre temps et sont formés pour la première évangélisation en Afrique et ailleurs.
67. Nous mobilisons en priorité les ressources humaines et financières pour la promotion des vocations et l'admission des candidats, et pour la formation initiale et continue.
68. Les membres SMA s'impliquent largement dans le discernement et l'accompagnement des candidats.
69. Les missionnaires SMA sont aidés dans leurs ministères à travers une formation continue adéquate.

B. DECISION

Points généraux

70. Revoir les structures de formation en tenant compte des points suivants :

- 70.1 Avoir une équipe pour chaque programme de formation spécialement pour l'année propédeutique, le stage et le Tyrocinium.
- 70.2 Avoir de structures de soutien approprié et d'accompagnement pour les équipes de formation.
- 70.3 Assurer un soutien financier adéquat pour tous les niveaux de la formation.
- 70.4 Planifier en avance un nombre adéquat de formateurs.
- 70.5 Les formateurs SMA participent à des programmes reconnus pour les formateurs.
- 70.6 Chaque communauté et chaque membre participent activement à l'accueil, au discernement et à l'accompagnement des candidats.
- 70.7 Mettre en place une équipe de personnes compétentes pour réfléchir sur la réalité de la mission aujourd'hui et faire des suggestions concrètes sur ses implications pour les programmes de formation SMA.
- 70.8 Créer un forum d'échange entre missiologues et missionnaires.
- 70.9 Former des membres dans des domaines spécifiques en vue d'un travail en réseau dans les champs de mission tels que la migration, le trafic des humains et autres.
- 70.10 Examiner et mettre à jour la charte de formation SMA à la lumière de l'AG 2019

Animation Vocationnelle et admission

- 71. Développer des structures appropriées et former du personnel qualifié pour l'animation vocationnelle.
- 72. Revoir et adapter nos programmes d'animation missionnaire afin de promouvoir les vocations missionnaires laïques et sacerdotales.
- 73. Créer des programmes propédeutiques internationaux pour l'Europe et l'Amérique du nord et nommer du personnel pour les coordonner
- 74. L'admission des candidats s'effectue selon les critères SMA harmonisés en prenant en compte les ressources humaines et financières disponibles.

- 75. Impliquer des laïcs et des religieux dans l'animation missionnaire et vocationnelle.
- 76. Explorer les possibilités de faire l'animation missionnaire et vocationnelle dans d'autres pays d'Asie.

Formation initiale

- 77. Avoir des structures adéquates et appropriées pour nos programmes de formation.
- 78. Assurer l'insertion pastorale de tous les étudiants principalement en zones de première évangélisation.
- 79. Acquisition de compétences pratiques et utiles.
- 80. Promouvoir une meilleure prise de conscience de la vocation missionnaire des laïcs dans le système de formation SMA.
- 81. S'assurer que les communautés d'accueil SMA soient préparées adéquatement pour recevoir et accompagner les stagiaires.
- 82. Les candidats SMA fréquentent les instituts inter-congrégationnels dans la mesure du possible.
- 83. Donner aux associés SMA l'opportunité de vivre une expérience de l'Église en Afrique et des cultures africaines.
- 84. Avoir du personnel SMA qualifié comme enseignants dans les instituts où nos candidats étudient.

Formation continue

- 85. Chaque membre se sent responsable de sa formation continue.
- 86. Avoir une politique SMA et un programme structuré de formation continue pour les membres, chaque domaine de ministère et étapes de la vie (activités pastorales, vie communautaire, bien-être et questions relatives à la vie, année sabbatique, retraite...).
- 87. Travailler en réseau avec d'autres groupes en partageant les expertises et les ressources pour la formation continue.

88. La première nomination est considérée comme la première étape de la formation continue avec une attention soutenue accordée au Tyrocinium. La communauté d'accueil est adéquatement préparée et équipée pour cette tâche.
89. Définir une politique claire d'accompagnement et de mentorat pour les membres au cours de leurs cinq premières années de mission.
90. Les membres SMA participent à des programmes de ressourcement dans un contexte international.
91. Organiser des ateliers spécifiques pour les membres et associés assurant des responsabilités spécifiques : (Supérieurs, Économes, Secrétaires, Archivistes, etc.).

C. DÉPLOIEMENT

Points généraux

92. Revoir les structures de formation en tenant compte des points suivants : avoir une équipe pour chaque Programme de Formation spécialement pour l'Année Propédeutique, le Stage et le Tyrocinium.
93. À partir de septembre 2020 le Supérieur de l'Entité et son Conseil, en collaboration avec le Conseiller Général chargé de la formation établira une équipe de suivi constituée d'au moins deux membres SMA. Cette équipe en collaboration avec le Supérieur et son Conseil :
 - Élaborera un programme adapté à chaque étape là où cela n'existe pas,
 - Supervisera l'application de la Charte de formation et le Directoire de formation SMA à chaque étape de formation,
 - Proposera des adaptations aux réalités du pays et de l'Entité en faisant appel à l'expertise de spécialistes,
 - Assurera le suivi de chaque programme (Propédeutique, Stage, Tyrocinium),
 - Évaluera l'application du programme de chaque étape mentionnée ci-dessus.

94. Les formateurs SMA participent à des programmes reconnus pour les formateurs.
95. Le Supérieur Général et son Conseil s'assureront que tous les formateurs suivent un programme de formation avant ou au cours de leur premier mandat.
96. Mettre en place une équipe de personnes compétentes pour réfléchir sur la réalité de la mission aujourd'hui et faire des suggestions concrètes sur ses implications pour les programmes de formation SMA.
97. Créer un forum d'échange entre missiologues et missionnaires.
98. Former des membres dans des domaines spécifiques en vue d'un travail en réseau dans les champs de mission tels que la migration, le trafic des êtres humains et autres.
99. Le Supérieur Général et son Conseil contacteront ceux qui ont une expertise en théologie, missiologie, ecclésiologie etc. et des missionnaires avec une expérience en Première Évangélisation. Ils établiront une équipe, avant septembre 2020, pour des réflexions approfondies sur les enjeux de la mission aujourd'hui.
100. Le Supérieur Général et son Conseil appuient la création du Forum International de Recherches entre Missionnaires et Missiologues (FIRMEM) basé à Lyon, 150 Cours Gambetta.
101. Tous les membres et associés sont encouragés à s'intéresser aux activités de FIRMEM.
102. Le Centre des médias SMA se chargera de la diffusion des activités du FIRMEM et publiera les documents produits.
103. La commission chargée de la formation explorera la possibilité et organisera chaque trois ans une université d'été en collaboration avec les instituts de formation missionnaire existant en Afrique par exemple ICMA.
104. Le Supérieur Général et son Conseil continueront de former certains membres dans les domaines de la migration, du trafic des êtres humains et autres. Ces membres formés continueront la collaboration avec les sœurs NDA dans ces domaines.
105. Examiner et mettre à jour la charte de formation SMA à la lumière de l'Assemblée Générale 2019.

- 105.1 Le Supérieur Général et son Conseil reconstituent le Comité de formation avant la fin de 2019.
- 105.2 Le Supérieur Général et son Conseil, avec l'aide de la Commission pour la formation, revoient et mettent à jour la Charte de Formation et le Directoire avant Décembre 2020.
- 105.3 Ce comité examinera la possibilité d'obtenir un diplôme en philosophie pour les étudiants.

Animation Vocationnelle et admission

- 106. Revoir et adapter nos programmes d'animation missionnaire afin de promouvoir les vocations missionnaires laïques et sacerdotales.
- 107. Le Supérieur d'Entité et son Conseil nommeront au moins un membre chargé de l'animation missionnaire et vocationnelle.
- 108. Créer des programmes propédeutiques internationaux pour l'Europe et l'Amérique du nord et nommer du personnel pour les coordonner.
- 108.1 Le Supérieur Général et son Conseil en concertation avec les Supérieurs des Entités d'Europe et d'Amérique du Nord examineront la faisabilité d'un programme Propédeutique International pour octobre 2022.
- 108.2 La possibilité d'établir un programme à Rezé sera considérée pour donner l'opportunité aux candidats de profiter de la formation en français de l'Université Catholique de Nantes (UCO).
- 109. L'admission des candidats s'effectue selon les critères SMA harmonisés en prenant en compte les ressources humaines et financières disponibles.
- 109.1 Les Supérieurs d'Entités en Europe et en Amérique du Nord nommeront un chargé d'animation missionnaire et vocationnelle avant décembre 2019.
- 109.2 Le Supérieur Général et son Conseil organisent au moins deux fois au cours du mandat des rencontres de directeurs de vocations des Entités de la Société par zone géographique.
- 109.3 Le Site Web SMA International et les sites internet des Entités auront une section pour la promotion des vocations missionnaires. Le contenu sera régulièrement mis à jour.

- 109.4 Le Supérieur Général et son Conseil décident une politique générale d'admission en tenant compte de la capacité d'accueil de nos maisons de formation et des ressources disponibles.
- 109.5 Explorer les possibilités de faire l'animation missionnaire et vocationnelle dans d'autres pays d'Asie.
- 109.6 Le Supérieur provincial des États-Unis d'Amérique explorera la possibilité de faire de l'animation missionnaire et vocationnelle en Corée du Sud et rendra compte au Supérieur Général et son Conseil avant le Conseil Plénier de mi-mandat.

Formation initiale

- 110. Avoir des structures adéquates et appropriées pour nos programmes de formation.
- 110.1 Le Supérieur Général et son Conseil, après consultation avec le Supérieur d'Entité et son Conseil rouvrira le Centre Saint Pierre Claver de Bangui pour le programme de Philosophie en septembre 2020.
- 110.2 Le Supérieur Général et son Conseil exploreront la possibilité d'avoir un autre centre pour l'Année Spirituelle en Afrique de l'Est et présentera leurs conclusions au Conseil Plénier de mi-mandat.
- 111. Assurer l'insertion pastorale de tous les étudiants principalement en zones de Première Évangélisation.
- 112. S'assurer que les communautés d'accueil SMA soient préparées adéquatement pour recevoir et accompagner les stagiaires.
- 112.1 Les Supérieurs des Entités désignent les zones prioritaires de Première Évangélisation. Ils s'assurent que les stagiaires soient envoyés dans ces zones pour leur donner l'opportunité d'approfondir leur vocation missionnaire.
- 112.2 Les membres de l'équipe de suivi (Cf. Points généraux No.1) visitent les stagiaires (stage annuel) deux fois par an et passent du temps avec eux.

- 112.3 Avant septembre 2020, les Supérieurs d'Entités et l'équipe de suivi des stagiaires, en collaboration avec les curés, établissent un programme structuré qui permet aux membres qui reçoivent les stagiaires de les accompagner.
- 113. Acquisition de compétences pratiques et utiles : Pendant la formation initiale, l'équipe de formation en collaboration avec les Supérieurs d'Entités, s'assureront que chaque étudiant ait la possibilité d'acquérir des compétences pratiques et utiles en tenant compte de ses talents et intérêts. Les dépenses encourues seront à la charge de l'Entité d'origine de l'étudiant.
- 114. Promouvoir une meilleure prise de conscience de la vocation missionnaire des laïcs dans le système de formation SMA
- 114.1 Chaque maison de formation organise des Sessions et forums sur la vocation missionnaire des laïcs.
- 114.2 Les laïcs SMA présents dans une Entité maintiendront une bonne relation avec les étudiants.
- 115. Le Supérieur Général et son Conseil assureront la présence des enseignants SMA qualifiés dans les Instituts fréquentés par nos étudiants.

Formation continue

- 116. Chaque membre se sent responsable de sa formation continue.
- 117. Chaque communauté apostolique désignera un membre chargé de la formation continue.
- 118. Chaque année, une des rencontres des membres de la communauté apostolique est consacrée à la formation continue sur un thème préalablement choisi. Chaque membre s'engage à y participer.
- 119. Chaque membre consacrera du temps à la lecture personnelle (Spiritualité, Magistère de l'Église, nouvelles Publications dans l'Église et dans la SMA...)
- 120. Chaque membre profitera des opportunités de formation permanente qui existent dans nos lieux de mission.

121. Avoir une politique SMA et un programme structuré de formation continue pour les membres, chaque domaine de ministère et étapes de la vie (activités pastorales, vie communautaire, bien-être et questions relatives à la vie, année sabbatique, retraite...).
122. Le Supérieur Général et son Conseil évalueront le programme de la formation continue par année d'ordination.
123. Avant septembre 2020, le Supérieur Général et son Conseil nommeront un membre chargé de la formation continue pour toute la société. Celui-ci fera partie du Comité de Formation.
124. La première nomination est considérée comme la première étape de la formation continue avec une attention soutenue accordée au Tyrocinium. La communauté d'accueil est adéquatement préparée et équipée pour cette tâche.
125. Définir une politique claire d'accompagnement et de mentorat pour les membres au cours de leurs cinq premières années de mission.
 - 125.1 Avant septembre 2020, le Supérieur de l'Entité et son Conseil s'assuront de la mise en application du programme de Tyrocinium.
 - 125.2 Chaque membre nouvellement nommé dans une Entité participera au programme de Tyrocinium.
 - 125.3 Le Supérieur de l'Entité et son Conseil, en collaboration avec la communauté d'accueil, désigneront pour chaque membre nouvellement nommé un Conseiller pastoral.
126. Les membres SMA participent aux programmes de ressourcement dans un contexte international.
 - 126.1 Le Supérieur Général et son Conseil établiront à la MIM (Maison Internationale Missionnaire à Lyon), l'ICOF (Inter-Congregational Ongoing Formation) et à Calavi un programme de ressourcement pour les Membres SMA avant le Conseil Plénier de mi-mandat.
 - 126.2 Tout membre ayant au moins dix ans de ministère participera à ce programme de ressourcement.
 - 126.3 Tout membre ayant sept à dix ans de ministère sera encouragé à prendre une année sabbatique en consultation avec les Supérieurs concernés.

127. Organiser des ateliers spécifiques pour les membres et associés SMA assurant des responsabilités spécifiques : (Supérieurs, économes, secrétaires, archivistes, etc.)
128. Le Supérieur Général et son Conseil organiseront une formation pour tous les Supérieurs d'Entités avant la fin de 2020. Des experts dans certains domaines seront invités pour donner leur contribution.

Service de l'Autorité

A. DEVENIR

129. Le service de l'autorité est nourri par la prière, ouvert au discernement et capable de donner des orientations missionnaires à l'image du Christ, le Bon Berger.
130. L'autorité est au service de la mission, de la formation et du bien-être de chaque membre et associé de la SMA.
131. Le service de l'autorité valorise et assure que notre charisme missionnaire s'exerce dans le contexte changeant d'aujourd'hui.
132. Le service de l'autorité est attentif aux réalités de l'Église locale.
133. Le service de l'autorité s'exerce dans le respect mutuel et le dialogue avec tous les membres et associés SMA, leur confiant les responsabilités en fonction de leurs dons.
134. Ceux qui exercent l'autorité reçoivent une formation continue en matière de gouvernance pour assurer les responsabilités qui leur incombent.
135. Ceux qui exercent l'autorité favorisent l'unité entre les membres et les associés SMA et la solidarité entre les Entités.
136. Les membres et les associés SMA soutiennent l'autorité par leur coopération active.

B. DECISION

137. Assurer que les membres SMA et associés reçoivent une orientation appropriée et une formation continue pour la mission *ad gentes* et *ad extra*, basée sur le charisme SMA.
- 137.1 Connaître les membres SMA et associés en mission et en formation ainsi que leurs besoins.

- 137.2 Assurer le bien-être spirituel et matériel des membres SMA et associé(e)s
- 138. Consacrer des moments spécifiques pour la prière et le discernement, suivant le modèle du Christ, le Bon Berger.
- 139. Communiquer et rappeler aux membres SMA et associés les orientations de la Mission SMA.
- 140. Créer une prise de conscience des réalités changeantes de la mission et des nouveaux défis à relever.
- 141. Approfondir le sens d'appartenance et l'engagement des membres SMA et associés dans l'Église locale d'origine et de mission.
- 142. Encourager le dialogue et la collaboration sur les réalités auxquelles l'église locale est confrontée.
- 143. Encourager un dialogue respectueux entre les membres SMA et associés afin de s'assurer que les dons de chaque personne sont utilisés pour le bien de la Mission SMA.
- 144. Former les autres et soi-même à l'administration, à la gestion des ressources humaines et à la mise à niveau régulière sur les réglementations en vigueur.
- 145. Promouvoir l'unité et la solidarité dans la famille SMA et entre Entités.
- 146. Encourager l'obéissance et la coopération de tous pour permettre à ceux qui exercent le service de l'autorité de réaliser la vision de la Mission SMA.

C. DEPLOIEMENT

- 147. Le Supérieur de l'Entité organise une initiation aux réalités historiques, socio-politiques, culturelles et religieuses du pays pour les membres et associés SMA nouvellement nommés dans son Entité.
- 148. Le Supérieur Général et son Conseil envoient périodiquement une lettre circulaire aux membres et associés SMA précisant les orientations de la mission et de la formation SMA.

149. Les membres et associés SMA participent activement aux sessions organisées par la Commission SMA-NDA pour l'actualisation du patrimoine commun là où les deux Instituts sont présents.
150. Le langage et le contenu de la communication à l'intérieur de la famille SMA tiennent compte de la diversité des destinataires.
151. Les Supérieurs organisent des rencontres conviviales par communauté apostolique au moins une fois par an.
152. Les Supérieurs visitent régulièrement les membres et associés SMA en mission et dans les maisons de formation.
153. Les Supérieurs consacrent un temps de rencontre personnelle avec chaque membre pour les écouter et faire une évaluation des différents aspects de leur vie pour leur épanouissement et pour le bien de la mission.
154. Les Supérieurs des Entités suivent le protocole établi à l'AG 2013 et au CP 2014 sur l'attention aux membres et associés SMA en situation de conflit, d'insécurité, d'épidémie et de violence.
155. Les Supérieurs des Entités en collaboration avec l'Église locale organisent des ateliers sur la « résilience » pour aider les membres et associés SMA à faire face aux situations traumatiques. Les Supérieurs des Entités concernés peuvent prendre contact avec l'ICOF (Inter Congregational Ongoing Formation).
156. Le Supérieur Général et son Conseil préparent des lieux d'accueil et des personnes ressources pour aider les membres et associés SMA fragilisés à reprendre en main leur vie.
157. Le Supérieur Général et son Conseil à travers SMA Media Center informent la famille SMA de la situation des membres et associés en situation de conflits, d'insécurité et de violence pour qu'elle les porte en prière.
158. Les Supérieurs invitent des personnes de la société civile (sociologues, anthropologues, psychologues, politologues, etc.) pour aider à comprendre l'actualité changeante du monde afin de réajuster notre activité missionnaire.
159. Les Supérieurs des Entités prévoient un budget pour les séminaires et les ateliers de formation organisés sur des sujets

importants d'actualité et veillent à ce que les membres y prennent part.

160. Les Supérieurs et les membres prennent une part active aux rencontres et aux autres activités de l'Église locale.
161. Les membres et associés SMA partagent leur expérience missionnaire dans leur Eglise d'origine. Ils utilisent les divers moyens de communication.
162. En consultation avec le Supérieur de l'Entité, les membres et associés SMA sont nommés selon les besoins et les priorités de la SMA, et en fonction de leur compétence pour le bien de la mission.
163. À l'intérieur d'une Entité, une ou deux fois au cours de son mandat, le Supérieur Général fait appel aux experts pour renforcer la capacité des nouveaux responsables (Supérieurs et Conseillers) à divers niveaux en matière d'administration, de gestion des ressources humaines et de travail en équipe.
Le Supérieur Général et son Conseil organisent un atelier de formation pour les Supérieurs d'Entités en 2020.
164. Les Supérieurs des Entités géographiquement proches organisent entre eux des rencontres autour des thèmes tels que : la formation, l'animation missionnaire, la recherche de fonds, etc.
165. Les Supérieurs favorisent le partage du personnel et des ressources dans toute la Société.
166. Les Supérieurs et les membres font de leurs rencontres des moments où ils créent un climat de confiance mutuelle.
167. En fidélité à leur serment, les membres et associés SMA « acceptent les tâches qui leur sont confiées par leurs supérieurs » pour l'amour de la mission.
168. Les Supérieurs reconnaissent, valorisent, félicitent et encouragent les membres pour le travail bien fait.

Structures

A. DEVENIR

169. Des structures qui garantissent l'internationalité de la SMA, collaborant et travaillant dans des équipes internationales, principalement en Afrique et parmi les peuples d'origine africaine, fidèle au charisme du Fondateur : mission *ad gentes* et *ad extra*.
170. Des structures qui favorisent le vécu du Charisme et de la mission SMA par les membres et associés, donnant à chaque personne une place, une voix et une responsabilité pour continuer la mission de l'Église indépendamment de leur rôle ou localité.
171. Des Structures qui promeuvent unité, solidarité et responsabilité mutuelle.
172. Des structures qui améliorent l'attention et le bien-être des membres et associés SMA.
173. Des structures qui promeuvent la vitalité et l'évolution de toutes les Entités, prenant en compte les réalités locales.
174. Des structures qui promeuvent le sens d'appartenance à une même famille internationale.
175. Des structures qui respectent et nourrissent le caractère unique et le don de chaque personne.
176. Des structures qui promeuvent stabilité et continuité dans la mission.
177. Des structures qui assurent une administration et une gestion efficaces du personnel et des ressources.
178. Des structures qui promeuvent la coresponsabilité des membres et la collaboration avec l'Église locale.
179. Des structures qui responsabilisent chaque Entité et encouragent l'engagement des membres dans le développement de l'Entité.
180. Des structures qui améliorent la relation de travail entre l'Administration Centrale et les Entités.

B. DÉCISION

Introduction

181. La SMA est une famille internationale dont les structures sont au service de la mission. La SMA est organisée en Entités que sont les Provinces, les Districts et les Délégations. Chaque Entité est composée de communautés Apostoliques.
182. Faciliter l'échange de personnel entre Entités, former des équipes internationales.
183. Avoir dans chaque Entité des activités missionnaires qui répondent à notre charisme aujourd'hui : première évangélisation, attention particulière aux plus abandonnés, migrants, trafic des humains, etc.
184. Le Supérieur Général et son Conseil ainsi que le Conseil Plénier sont des organes d'unité et de coordination dans la Société. (cf. C&L 14)
185. Le Conseil Plénier de mi-mandat regroupe les Supérieurs de toutes les Entités.
186. Dans la mesure du possible, le Conseil de chaque Entité est international dans sa constitution.
187. Tous les membres SMA et les associés s'impliquent dans le développement de l'Entité où ils travaillent.
188. Les nominations des membres sont faites selon les priorités de la SMA, les besoins de l'Entité, les compétences et le bien-être des membres.
189. Pour favoriser la stabilité en mission, les nominations sont faites pour un nombre d'années déterminé.
190. Le Supérieur Général et son Conseil encouragent des rencontres entre Entités sur des sujets communs de collaboration.

Les Entités sont : Provinces / Districts / Délégations.

PROVINCE

- 191. Une Province est une Entité SMA enracinée dans une zone géographique donnée, dotée d'un personnel suffisant, ayant la capacité d'envoyer et de recevoir des missionnaires et participant pleinement au charisme missionnaire et à l'activité de la SMA.
- 191.1 Elle est financièrement autonome ou a la capacité de devenir financièrement autonome.
- 191.2 Elle contribue aux fonds communs.
- 191.3 Une Province comprend à la fois les membres d'origine et les membres incorporés.
- 191.4 Le nombre de membres permanents requis pour constituer une Province sera au minimum douze, y compris les membres incorporés.
- 191.5 Les membres dépendent de leur Entité de travail pour tous leurs besoins, sans préjudice au soutien que l'Entité d'origine peut leur apporter.

DISTRICT

- 192. Un District est une Entité SMA située dans une zone géographique particulière, capable de recevoir et d'envoyer des missionnaires et participe pleinement au charisme et à l'activité missionnaire SMA.
- 192.1 Il peut avoir un petit nombre de membres et peut ou non avoir l'autonomie financière.
- 192.2 Il contribue aux fonds communs.
- 192.3 Le District comprend à la fois les membres d'origine et les membres incorporés.
- 192.4 Le nombre minimum de membres permanents pour constituer un District sera de dix.
- 192.5 Les membres dépendent de leur Entité de travail pour tous leurs besoins, sans préjudice au soutien que l'Entité d'origine peut leur apporter.

DÉLÉGATION

193. Une Délégation est une zone géographique dans laquelle la Société est présente pour mener à bien une mission spécialisée dans le respect de son charisme et peut ne pas avoir de membre permanent provenant de celle-ci. Elle est sous l'autorité directe du Supérieur Général et de son Conseil.
- 193.1 Le Supérieur Général et son Conseil peuvent demander à une Province ou à un District particulier d'accompagner une Délégation. Le Supérieur d'une délégation représente le Supérieur Général. Il n'est pas un Supérieur majeur.
- 193.2 Les membres dépendent de leur Entité de travail pour tous leurs besoins, sans préjudice au soutien que l'Entité d'origine peut leur apporter.
194. Les points suivants se réfèrent à toutes les configurations de l'Entité :
- Une Entité peut regrouper plusieurs pays.
 - Appartenance : une Entité comprend les membres d'origine et les membres incorporés.
 - Il appartient à l'Assemblée Générale ou au Conseil Plénier de changer le statut d'une Entité.

LE SERVICE DE L'AUTORITÉ dans les nouvelles structures

195. Les Provinces et les Districts sont régis par un Supérieur et son Conseil.
196. Les Délégations sont régies par un Supérieur et son Vice-Supérieur.
197. Le Supérieur et le Conseil d'une Province sont élus lors de l'Assemblée de la Province et sont confirmés par le Supérieur Général et son Conseil.
198. Le Supérieur et le Conseil d'un District sont nommés par le Supérieur Général et son Conseil, après consultation de tous les membres du District. (cf C&L, 120/121)
199. Les Délégations relèvent directement du Supérieur Général et de son Conseil.

200. Le Supérieur et le Vice-Supérieur de la Délégation sont nommés par le Supérieur Général et son Conseil.

Assemblée de l'Entité et les élections

PROVINCES

201. Les élections du Supérieur et des Conseillers des Provinces ont lieu lors de l'Assemblée de la Province.
202. Tous les membres de la Province, quel que soit leur lieu de travail, ont voix active et passive dans le vote consultatif du choix du Supérieur Provincial en accord avec les Constitutions et Lois de la Société (cf. C&L 113-117).
203. Quand un nom apparaît sur deux listes après la première consultation, le membre choisira l'Entité dans laquelle il exercera sa voix passive.

DISTRICTS

204. Le Supérieur et le Conseil d'un District sont nommés par le Supérieur Général et son Conseil, après consultation de tous les membres du District. (cf C&L, 120/121)
205. Tous les membres du District, quel que soit leur lieu de travail, ont voix active et passive dans le vote consultatif du choix du Supérieur du District en accord avec les Constitutions et Lois de la Société (cf. C&L 120 -122)
206. Quand un nom apparaît sur deux listes après la première consultation, le membre choisira où exercer sa voix passive.
207. Membres de l'Assemblée (des Provinces et Districts)
- Le Supérieur et son Conseil.
 - Les délégués élus par et parmi ceux qui travaillent dans l'Entité / le pays.
 - Les délégués élus par et parmi ceux originaires de l'Entité et qui sont affectés en dehors de leur Entité d'origine.
 - Les modalités d'élection des délégués sont régies par le droit général de la Société et les lois spécifiques de l'Entité.

- Le Supérieur et son Conseil peuvent inviter d'autres membres à l'Assemblée de l'Entité.
 - Le Supérieur et son Conseil inviteront un ou plusieurs représentant(s) laïc(s) à l'Assemblée de l'Entité (CP 2017, 21.2)
 - Le Supérieur et son Conseil peuvent inviter des sœurs NDA et d'autres Congrégations, fondées par la SMA, dans les Entités où nous travaillons à l'Assemblée de l'Entité.
 - Les conditions pour les futures Assemblées des Entités seront déterminées par la première Assemblée de la nouvelle Entité.
208. Pour les Délégations : Les règles régissant la première réunion des membres d'une Délégation sont définies par le Supérieur Général et son Conseil.

Rôle de l'Assemblée de l'Entité :

209. Tenant compte des décisions de l'Assemblée Générale, les membres fixent les orientations de l'Entité.

Le Conseil Plénier

La composition

210. La composition est déterminée par les lois et décisions de chaque Assemblée Générale et est conçue de manière à refléter la réalité de la Société et son internationalité. Voici un exemple de sa composition.
- Le Supérieur Général et son Conseil.
 - Les Supérieurs de toutes les Provinces.
 - Les Supérieurs des Districts éliront un représentant parmi leurs pairs pour prendre part au Conseil Plénier. Celui-ci a le droit de vote au Conseil Plénier. Cette représentation alternera entre les Districts.
 - L'Économe Général est un invité permanent.
 - Représentant(es) laïc sera (seront) invité (es). Cette représentation alternera entre les Entités.
211. Le Conseil Plénier se réunit au moins trois fois par mandat.

212. Rôle du Supérieur Général et son Conseil
- Formation.
 - Centre International des Médias.
 - Services du Généralat.
 - Les membres pour des projets extra-Entités.
 - Projets spéciaux.
 - Transferts entre Entités.
 - Maison Internationale Missionnaire de Lyon.
 - Les projets de première évangélisation.
 - Le protocole de protection des personnes vulnérables et la protection des données.
 - La collaboration avec les sœurs NDA et les autres Instituts Missionnaires.
 - Les questions de finances.

Durée du mandat :

213. Six ans pour les Provinces et les Districts et trois ans pour les Délégations.
214. Rôles des Supérieurs d'Entité et leurs conseils :
- Les Supérieurs sont responsables de tous les membres dans leur Entité. Les membres répondent au Supérieur de l'Entité où ils travaillent.
 - Les visites canoniques sont faites par le Supérieur de l'Entité de mission.
 - Pendant les vacances, les membres sont sous la responsabilité du Supérieur de l'Entité d'origine.
 - Il y aura une bonne communication entre le Supérieur de l'Entité d'origine et celui de l'Entité de mission.
 - Le Supérieur de l'Entité d'origine maintiendra une bonne communication avec ses membres en mission.
 - Le Supérieur de l'Entité collabore avec les Congrégations fondées par les SMA et travaillant sur son territoire.
215. Ouverture de nouvelles missions :
- Ouvrir une mission ou établir une présence dans un nouveau pays nécessitera l'approbation du Conseil Plénier.

- Ouvrir une nouvelle mission dans une Entité nécessitera l’approbation du Supérieur Général et son Conseil.
- Le Supérieur de l’Entité est le représentant légal de la Société dans sa juridiction.

C. DÉPLOIEMENT

RÉVISION DES CONSTITUTIONS ET LOIS DE LA SMA

216. L’Assemblée Générale 2019 demande au Supérieur Général et son Conseil d’établir une commission pour réviser nos Constitutions et Lois à la lumière de l’Assemblée Générale 2019.
- a) Une ébauche sera envoyée à toutes les Entités pour leurs contributions avant juin 2021.
 - b) Une deuxième ébauche sera présentée pendant le Conseil Plénier de mi-mandat.
217. Chaque Entité créera ou révisera son directoire à la lumière de l’Assemblée Générale 2019 avant la fin de 2021.

Suppression des Districts-en-formation et des Régions

218. L’Assemblée Générale 2019 supprime les Districts-en-formation de Golfe de Guinée et des Grands Lacs.
219. L’Assemblée Générale 2019 supprime toutes les Régions existantes.

CRÉATION DES ENTITÉS

Provinces

220. L’Assemblée Générale 2019 retient le statut des Provinces suivantes : Provinces de Lyon, Irlande, USA, Grande Bretagne, Italie.
221. L’Assemblée Générale 2019 change le statut des Districts suivants en Provinces : Strasbourg, Les Pays Bas et Espagne
222. L’Assemblée Générale 2019 change le statut des Districts-en-formation suivants en Provinces : Bénin/Niger, Inde, Nigéria et Pologne.

223. L'Assemblée Générale 2019 érige les Provinces suivantes à partir du Districts-en-formation du Golfe de Guinée : Côte d'Ivoire/ Burkina Faso, Ghana et Togo.

Districts

224. L'Assemblée Générale 2019 retourne le statut de District au Canada.
225. L'Assemblée Générale 2019 change le statut des Districts-en-formation suivants en Districts : Philippines et la Centrafricaine.
226. L'Assemblée Générale 2019 érige les Districts suivants à partir du Districts-en-formation des Grands Lacs : Congo, Kenya, Tanzanie et Zambie.
227. L'Assemblée Générale 2019 érige le District de Liberia à partir de Districts-en-formation de Golfe du Guinée.

Délégations

228. L'Assemblée Générale 2019 érige les Délégations suivantes : Afrique de Sud, Angola, Égypte et Sierra Leone.
229. Le Supérieur Général et son Conseil consulteront les membres du Niger et du Burkina Faso en vue de créer une délégation de Niger/Burkina Faso et feront un rapport au premier Conseil Plénier du mandat.

Évaluation

230. L'Assemblée Générale 2025 évaluera le statut de toutes les Entités par rapport à leur autosuffisance en finances et en membres.

LA PÉRIODE TRANSITOIRE

231. En ce qui concerne les Entités actuelles, les Supérieurs et leurs Conseils gèrent les activités quotidiennes des Entités sous leurs juridictions pendant la période de transition.
232. Le Supérieur Général et son Conseil superviseront la mise en place des nouvelles Entités en tenant compte des décisions de l'Assemblée Générale 2019.

Provinces

233. Les Provinces de Lyon, Irlande, USA, Grande Bretagne et Italie qui ont commencé les préparatifs de leurs Assemblées et qui ont tenu des consultations en vue de l'élection des Supérieurs tiendront leurs assemblées comme prévu, en tenant compte des décisions de l'Assemblée Générale de 2019.
234. Les nouvelles Provinces de Strasbourg, des Pays Bas et Espagne qui ont commencé les préparatifs de leurs Assemblées et qui ont tenu des consultations en vue de l'élection des Supérieurs tiendront leurs assemblées comme prévu, en tenant compte des décisions de l'Assemblée Générale de 2019.
235. Les nouvelles Provinces de Bénin/Niger, Inde, Nigéria et Pologne commenceront leurs consultations pour leurs Assemblées juste après l'Assemblée Générale 2019. Elles tiendront leurs Assemblées entre septembre et décembre 2019 et mettront leur équipe (le Supérieur et le Conseil) en place au plus tard le 31 décembre 2019, en tenant compte des décisions de l'Assemblée Générale de 2019.
236. Les Supérieurs des Districts-en-formation actuelles, en consultation avec le Supérieur Général et son Conseil, organiseront les élections des délégués pour les Assemblées des nouvelles Entités sous leurs juridictions et mettront en place les commissions préparatoires pour ces Assemblées.
237. Pour les nouvelles Provinces de Côte d'Ivoire/Burkina Faso, Ghana et Togo, le Supérieur du DFGG en collaboration avec les Supérieurs Régionaux commenceront leurs consultations pour leurs élections des Supérieurs Provinciaux et des délégués pour les Assemblées juste après l'Assemblée Générale 2019. Ils tiendront leurs Assemblées entre septembre et décembre 2019 et mettront leur équipe (le Supérieur et le Conseil) en place au plus tard le 31 décembre 2019, en tenant compte des décisions de l'Assemblée Générale de 2019.
238. Les Supérieurs Régionaux de Côte d'Ivoire, Ghana et Togo seront les membres ex-officio des Assemblées Provinciales respectives. Le Supérieur de Golfe de Guinée et le Vice Supérieur seront des membres ex-officio dans leurs Entités d'origine et invités dans les autres Entités pour les Assemblées.

Districts

239. Le Supérieur Général et son Conseil organiseront la consultation en vue de la nomination des Supérieurs et leurs Conseils pour les Districts du Canada, Centrafrique, Congo, Kenya, Libéria, Philippines, Tanzanie et Zambie au plus tard le 31 décembre 2019 en tenant compte des nouvelles décisions de l'Assemblée Générale de 2019.
240. Le nouveau Supérieur et son Conseil de chaque District organiseront l'Assemblée de District au plus tard le 31 mars 2020 en tenant compte des décisions de l'Assemblée Générale de 2019.

Délégations

241. Le Supérieur Général et son Conseil nommeront le Supérieur et le Vice-Supérieur pour les Délégations de Angola, Afrique de Sud, Égypte, et Sierra Leon au plus tard le 31 décembre 2019 en tenant compte des décisions de l'Assemblée Générale de 2019.
242. Le Supérieur Général et son Conseil convoqueront une rencontre de chaque délégation au plus tard le 31 décembre 2019 et communiqueront la nomination du Supérieur et du Vice-Supérieur de la délégation à ses membres.
243. Le Supérieur Général et son Conseil pourraient faire en sorte qu'une Province ou un District accompagne une Délégation après consultation des Entités concernées.

La répartition des actifs des Districts-en-formation des Grands Lacs et du Golfe de Guinée

244. Le Supérieur Général et son Conseil avec l'assistance du Conseil Financier superviseront la répartition des actifs des Districts-en-formation des Grands Lacs et du Golfe de Guinée.

CORÉE DE SUD

245. L'Assemblée Générale 2019 demande au Supérieur Général et à son Conseil d'étudier la possibilité d'établir une présence SMA en Corée de Sud et de présenter un rapport pendant le deuxième Conseil Plénier du mandat actuel. Cette étude tiendra en compte les points suivants :

- a) Le rapport entre la Province des États Unis et le diocèse de Séoul.
- b) Les Instituts missionnaires existants dans le pays et leur expérience.

Nominations inter-Entités

- 246. Le Supérieur Général et son Conseil, en consultation avec les Entités d'accueil et d'envoi, feront toute nomination inter-Entités. Une telle nomination sera faite pour six ans renouvelable.
- 247. Toute nomination pour les maisons de formation et des projets spéciaux coordonnés par le Supérieur Général et son Conseil seront faite par le Supérieur Général et son Conseil pour trois ans renouvelables.
- 248. Les premières nominations des prêtres nouvellement ordonnés seront faites par le Supérieur Général et son conseil en consultation avec les Supérieurs des Entités concernés.
- 249. Où cela est nécessaire, le Supérieur Général et son Conseil superviseront l'établissement et l'implémentation des contrats.

Membre/Appartenance

- 250. Les droits et responsabilités des membres dans leur Entité d'origine et Entité de travail
 - a) Les membres appartiennent à leur Entité d'origine.
 - b) Les membres qui sont nommés où mutés dans une autre Entité auront des droits et des responsabilités dans cette Entité, tout en conservant certains droits et responsabilités dans leur Entité d'origine.
 - c) La référence sera leur Entité de travail pour leurs besoins quotidiens, sans préjudice du soutien que l'Entité d'origine peut apporter à ses membres travaillant en dehors de leur Entité.
- 251. Droits et responsabilités dans l'Entité de travail
- 251.1 Responsabilités de l'Entité pour les membres qui y travaillent :
 - a) Allocation mensuelle.
 - b) Transport (besoins quotidiens de transport, vacances officielles)
 - c) Subsistance.

Par contre, en Zones de Première Évangélisation : les Allocations mensuelles, Transports (billets d'avion, besoins quotidiens de transport

et vacances officielles) et la subsistance sont pris en charge par le Fonds de mission.

- d) Documents d'immigration.
- e) Tyrocinium.
- f) Formation continue, retraites organisées dans l'Entité de travail.
- g) Les inhumations ou les funérailles des membres.
- h) Assurance de santé locale.
- i) *Entraide Missionnaire Internationale* (EMI) à être payé du compte de l'Entité par l'Économe Général.
- j) Les besoins de santé tels que les médicaments, les urgences médicales, etc.

Note : *Ceux-ci doivent être inclus dans le budget ordinaire de l'Entité qui reçoit prenant en compte les arrangements avec les églises locales.*

251.2 Responsabilités des membres envers leur Entité de travail

- a) Engagement à travailler dans l'Entité et accepter les nominations à l'intérieur de celle-ci.
- b) Contribution à la croissance de l'Entité.
- c) Honoraires de messes.

252. Droits et responsabilités de l'Entité d'origine

252.1 Responsabilités de l'Entité d'origine envers ses membres :

- a) Allocation de vacances.
- b) Assurance maladie / sécurité sociale/Pension.
- c) Soutient pendant le deuil d'un membre de la famille.
- d) Billet d'avion pour les membres autorisés à rentrer chez eux chaque année ou sur demande de l'Entité d'origine.
- e) Assistance spéciale que l'Entité d'origine peut vouloir donner à ses membres.

252.2 Responsabilités des membres envers leur Entité d'origine :

- a) Respect des conditions contractuelles entre les membres et leurs Entités d'envoi, y compris les rapports financiers si nécessaire.
- b) Disponibilité pour rendre les services demandés par l'Entité pendant les vacances.

- c) Requête spéciale demandée par l'Entité d'origine pour aider à l'animation missionnaire et / ou à la recherche de fonds.
- d) Disponibilité à accepter des positions de responsabilités ou d'autres nominations chez soi lorsque le besoin se fait sentir et que tous les protocoles ont été observés.

Durée de Mandat

- 253. La durée de mandat sera de six ans pour les Provinces et les Districts et de trois ans pour les Délégations. Le Supérieur Général et son Conseil pourront accorder à une Province ou un District l'exception d'un mandat de trois ans au lieu de six ans. Le Supérieur de l'Entité fera cette demande après avoir consulté les membres de l'Entité et/ou l'Assemblée de l'Entité.

Conseil Plénier

- 254. Le Supérieur Général et son Conseil et les Supérieurs Provinciaux sont membres de droits pour le Conseil Plénier.
- 255. Les Supérieurs des Districts éliront deux représentants, un anglophone et un francophone, avec droit de vote, parmi leurs pairs pour prendre part au Conseil Plénier, sans contredire Art 42. Cette représentation alternera entre les Districts.
- 256. Tous les Supérieurs des Provinces et Districts participeront au Conseil Plénier de mi-mandat et auront le droit de vote.
- 257. Les Entités qui font des contributions financières votent sur les décisions financières. Après 2022 toutes les Provinces et Districts contribueront et voteront sur toute décision.
- 258. L'Économe Général est un invité permanent.
- 259. Le Supérieur Général et son Conseil inviteront le (les) représentant(s) laïcs en consultations avec les groupes des laïcs liés à la SMA et les Supérieur(s) des Entités concernées.
- 260. Les invités au Conseil Plénier n'ont pas le droit de vote.

Finances

A. DEVENIR

- 261. Les membres SMA et les associés sont conscients que les ressources financières viennent comme des dons des autres, sont au service de la Mission et constituent une responsabilité partagée.
- 262. Les membres SMA et les associés témoignent de l'esprit de l'Église primitive dans toutes les Entités SMA et communautés pastorales, à travers notre partage dans la solidarité et la charité.
- 263. De nouvelles activités créatrices de revenus sont initiées pour atteindre l'autosuffisance.
- 264. Continuer à promouvoir la transparence, l'équité et la prudence dans l'administration financière.
- 265. Assurer une provision adéquate pour les soins de santé des membres malades et retraités.
- 266. Faire une provision appropriée pour le bien-être, besoins de santé et de pension des associés à long terme (clercs et laïques).
- 267. Payer des salaires justes et convenables à tous les employés SMA et assurer le régime de soins de santé et de retraite si nécessaire.

B. DÉCISION

- 268. Mettre en place des mécanismes pour que tous les membres SMA et les associés soient conscients que les ressources financières sont premièrement au service de la Mission.
- 269. Orienter prioritairement les ressources financières pour la formation, la Mission, la première évangélisation et les marginalisés.
- 270. Veiller à ce que les besoins financiers de chaque Entité soient déterminés, évalués, communiqués et pris en charge selon les ressources disponibles.

271. Maintenir l'esprit de partage et de solidarité à tous les niveaux : entre Entités SMA, à l'intérieur des Entités et au sein de nos équipes Apostoliques.
272. Échanger les informations sur la façon dont les fonds sont recueillis dans les différentes Entités, les Instituts religieux et associations caritatives.
273. Entreprendre de nouvelles activités génératrices de revenus, d'une manière éthique, réaliste et réfléchie.
274. Mettre en place des systèmes qui garantissent la transparence, la responsabilisation, l'équité et la prudence dans l'administration financière pour que tous les membres SMA et associés soient conscientisés sur l'importance d'une gestion financière prudente.
275. Déterminer la meilleure possibilité d'assurance-maladie et santé dans chaque Entité. Créer un fonds international pour garantir la prise en charge sanitaire des membres et associés.
276. Veiller à ce que des provisions soient faites pour prendre soin de tous les membres et associés malades.
277. Des structures sont mises en place dans toutes les Entités pour prendre soin des membres retraités.
278. Veiller à ce que des plans appropriés soient en place pour prendre soin des associés SMA de longue durée.
279. Déterminer dans chaque pays ce qui constitue un salaire qui permet de vivre.
280. Veiller à ce que des fonds soient disponibles pour le salaire vital de tous les employés SMA et contribuer au fonds de retraite et santé en tenant compte des lois en vigueur dans le pays.

C. DÉPLOIEMENT

281. Chaque équipe de formation organisera chaque année un cours pratique sur la gestion financière pour tous les étudiants pendant la formation initiale. Le Conseiller Général pour la formation supervisera la mise en œuvre de cette décision.
282. Tous les membres d'Entité participeront à des ateliers de formation ciblés sur la gestion financière éthique organisés par les Su-

périeurs des Entités au moins une fois par an. Les Supérieurs des Entités et leurs économes superviseront ces ateliers et feront un rapport annuel à l'Économe Général. Nous comptons sur les personnes-ressources au niveau local pour y parvenir.

Orienter prioritairement les ressources financières pour la formation, la Mission, la première évangélisation et les marginalisés.

- 283. Pour soutenir la mission SMA au cours des trois prochaines années, les fonds suivants seront créés ou demeureront en place et seront examinés lors du Conseil Plénier de mi-mandat. Toutes les Entités répondront positivement selon leurs moyens.
- 283.1 Le Budget Ordinaire du Généralat : €290,000 + €29,000 = €319,000 par an.
- 283.2 Le Fonds pour les Entités en croissance (auparavant le Budget Ordinaire des Dfs) : €900,000 chaque année. Ce fond sera distribué par le Supérieur Général et son Conseil en consultation avec l'Économe Général conformément aux critères établis.
- 283.3 Le Fond de Mission : Paiement obligatoire : € 320 000 par an. Des contributions volontaires à ce fonds sont encouragées.
- 283.4 Le Fonds pour la formation initiale : €1 000 000 par an. Les Entités paieront 50% des frais de scolarité de tous les étudiants en philosophie issus de leurs Entités. Ces 50% sont prélevés directement par l'Économe Général sur le budget alloué à l'Entité. Ceci est applicable à partir du début de l'année académique 2021.
- 283.5 L'Économe Général, en consultation avec l'économe de l'Entité, effectuera un audit des différentes maisons de formation et étudiera leur fonctionnement pour voir si elles pourraient être rationnées afin de réduire les dépenses. Le résultat de cette vérification sera présenté à la réunion des formateurs en 2021. Les économes des maisons de formation échangeront sur leurs pratiques afin de les améliorer. Une évaluation sera faite par le Supérieur Général et son Conseil en 2023.
- 283.6 Le Fonds pour la Formation continue : €25 000 par an.

- 283.7 Le Fonds d'Entraide : 1% du revenu brut par an. La moitié de cette somme est versée au Fonds d'Entraide d'investissement pour les Entités en croissance.
- 283.8 Le Fonds pour les médias : €33 000 par an.
- 283.9 Le Fonds pour les Publications du Généralat : €14 000 par an.
- 283.10 Le Fonds pour les Archives : €30 000 par an.
- 283.11 Le Fonds pour la cause du Fondateur : €20 000 par an.
- 283.12 Le Bureau de coordination des projets à Rome : € 5 000 par an.
- 283.13 Abonnement aux Organismes : € 8 000 par an.
- 283.14 Le Fonds de retraite : 15% de ce qui est attribué à chaque Entité du Fonds des plus jeunes Entités en croissance. Les contributions volontaires à ce Fonds sont encouragées.
- 283.15 Le Fonds de Santé : 5% de ce qui est accordé à chaque Entité du fonds des plus jeunes Entités en croissance (DF Inde + DF Philippines n'y ont pas participé jusqu'à ce jour) voir le point 8.2 ci-dessous à ce sujet. Les Supérieurs des Entités et les Économes réaliseront une étude sur les meilleurs services de santé de leur Entité. En 2021, l'Économe Général, en vue de la conclusion de cette étude, révisera la gestion de ce Fonds. L'Inde et les Philippines rejoindront ce Fonds de santé en payant leurs contributions pour les 3 années antérieures (2016-2019).
- 283.16 Le Fonds Extraordinaire de Formation : des contributions volontaires sont sollicitées.
- 283.17 Le Fonds Extraordinaire de Construction : des contributions volontaires sont sollicitées.
- 283.18 Bureau pour la protection des mineurs : €5,000 par an pour soutenir le travail du directeur de ce bureau, à nommer par le Supérieur Général et son Conseil.

Veiller à ce que les besoins financiers de chaque Entité soient déterminés, évalués, communiqués et pris en charge selon les ressources disponibles.

284. À la suite de nos Assemblées, un Conseil Financier sera établi par le Supérieur Général et son Conseil pour la Société.

- 285. Les Entités qui n'ont pas un Conseil Financier en établiront un. (cf. Constitutions et Lois SMA, art 197 et le Directoire Financier 6.1).
- 286. Chaque Économe d'Entité présentera ses comptes annuels selon le format établi et les délais (avant le 31 mars de chaque année, avec un inventaire approprié des actifs, des revenus et des dépenses), y compris un bilan comptable. L'Économe Général s'assurera que cela soit respecté avant d'envoyer les rapports au Conseil Plénier. Afin de faciliter le travail de l'Économe Général, les rapports lui seront envoyés à temps. Dans le cas où les rapports financiers ne sont pas envoyés à temps, l'Entité ne recevra pas de fonds l'année suivante.
- 287. Les Supérieurs d'Entité en collaboration avec leurs Économes s'assureront que des études statistiques seront menées dans chaque Entité d'ici la fin de l'année 2022 et les rapports seront envoyés à l'Économe Général.
- 288. Le Supérieur Général et son Conseil demanderont à tous les Supérieurs des Entités de présenter une liste de toutes les paroisses génératrices de revenus dans leur Entité où travaillent les membres SMA. Ils dresseront également la liste des paroisses où les membres SMA travaillent et qui ont besoin d'une subvention de la Société ou d'ailleurs. Ce travail sera terminé d'ici décembre 2021 et le rapport sera présenté au Conseil Plénier de mi-mandat.

Maintenir l'esprit de partage et de solidarité à tous les niveaux SMA : entre les Entités SMA, à l'intérieur des Entités et au sein de nos équipes apostoliques.

- 289. Les Provinces et Districts qui contribuaient aux différents fonds continueront de le faire et s'efforceront d'augmenter leur contribution de manière volontaire.
- 290. Les implications financières des nouvelles structures.
- 290.1 Les Provinces et les Districts (avant l'AG 2019) continueront à contribuer à hauteur de 100% aux Fonds Central (cf 283) jusqu'en 2022 inclus.
- 290.2 À partir de 2023, 85% des fonds seront versés par les Provinces et les Districts (qui existaient avant l'AG 2019). Les Provinces et Districts nouvellement créées paieront ensemble 15% de ces fonds. Le pourcentage des contributions sera revu en 2025.

- 290.3 Le calcul de ces paiements se fera de manière établie. C'est 75 % selon le revenu annuel brut et 25 % selon les membres permanents d'origine.
- 291. Les Archives Générales seront renovées pour permettre l'inclusion des archives de chaque Entité. Le budget alloué est de 400 000 euros sur 3 ans.
- 292. Échanger des idées sur les méthodes de collecte de fonds.
- 292.1 Le Conseil financier mènera une étude et publiera les différentes méthodes de collecte de fonds dans les différentes Entités.
- 292.2 Chaque Supérieur et économiste de l'Entité étudieront les différentes méthodes utilisées par les instituts religieux et associations caritatives dans son Entité.
- 292.3 Chaque Supérieur et Économiste d'Entité évalueront le rapport coût / efficacité de ses activités de collecte de fonds.
- 292.4 Le Conseil financier Général présentera un rapport à ce sujet au Conseil Plénier de mi-mandat.
- 293. Entreprendre de nouvelles activités génératrices de revenus, d'une manière éthique, réaliste et réfléchie.
- 293.1 Tenant compte des conseils du Conseil Financier Général et pleinement conscients des lois et réglementations financières de chaque pays, chaque Entité étudiera et entreprendra l'investissement de ces fonds de manière réaliste, réfléchie et éthique.
- 293.2 Le directeur du bureau des projets étudiera la possibilité de créer une ONG de développement pour la Société basée à Rome. Il présentera un rapport au Conseil Plénier de mi-mandat. Les Supérieurs des Entités examineront la possibilité de créer une ONG pour l'Entité.
- 293.3 Les Conseils des Entités assureront la formation du personnel nécessaire à la réalisation des projets agricoles, où cela est nécessaire.
- 293.4 Les Conseils des Entités veilleront à ce que des structures d'entretien adéquates soient mises en place afin que ces projets agricoles soient viables et productifs. Cela se fera d'ici Décembre 2021 et chaque Supérieur d'Entité présentera un rapport au Conseil Plénier de mi-mandat.

Mettre en place des systèmes qui garantissent la transparence, la responsabilité, l'équité et la prudence dans l'administration financière conscientisant ainsi tous les membres SMA et associés sur l'importance d'une gestion financière prudente.

294. L'économe de l'Entité suivra une méthode normalisée et transparente de comptabilité et de report des recettes et des dépenses qui sera vérifiée par les auditeurs externes.
295. L'économe de l'Entité veillera à ce que les comptes financiers des maisons et des communautés fassent l'objet d'un audit interne annuel.
296. Le Supérieur ou Econome local (maison SMA, paroisse et équipe de formation) auront des réunions régulières avec sa communauté pour donner un rapport de tous les comptes administrés dans la communauté (cf. C&L 205). Cela doit se produire au moins une fois par an.

Déterminer la meilleure possibilité d'assurance-maladie et santé dans chaque Entité.

297. Les Supérieurs d'Entités et leurs Conseils mèneront une étude détaillée pour déterminer leurs besoins (cf. AG 2013, page 42, art. 7). À la lumière de cette étude, ils identifieront la meilleure politique de santé et d'assurance disponible. L'étude sera achevée et le rapport présenté au Supérieur Général et son Conseil d'ici la fin de 2020.
298. Le Conseil Financier étudiera la possibilité de créer un fonds international de santé pour tous les membres et associé(e)s des anciens Districts-en-formation. Ils prendront en compte le fonds de santé existant pour les districts en formation. Un rapport sera présenté au Conseil Plénier de mi-mandat.

Veiller à ce que des dispositions soient mises en place pour prendre soin des membres et associés malades.

- 299. Chaque Entité créera un fonds, d'ici la fin de 2021, pour s'occuper de ses membres et associé(e)s malades.
- 300. L'Économe Général, avec l'économe de l'Entité, veilleront à sa conformité.

Des structures sont mises en place dans toutes les Entités pour prendre soin des membres retraités.

- 301. Chaque Entité, avec les conseils de professionnels, examinera comment leurs bâtiments actuels peuvent être adaptés à la retraite. Cette étude sera achevée d'ici la fin de 2021 et sera présentée au Conseil Plénier de 2022.

Veiller à ce que des plans appropriés soient en place pour prendre soin des associés SMA de longue durée.

- 302. Un engagement continu de dix ans avec une Entité est considéré comme une association de longue durée.
- 303. Chaque Entité, où cela est applicable, constitue un fonds pour répondre à ce besoin. Cela sera réalisé d'ici la fin de 2021.

Déterminer dans chaque pays ce qui constitue un salaire qui permet de vivre.

- 304. Chaque Entité déterminera s'il existe un salaire minimum gouvernemental et en quoi il consiste.
- 305. Chaque Supérieur et son Conseil en collaboration avec tous les membres de l'Entité détermineront si ce salaire minimum est un salaire vital. Dans le cas contraire, l'Entité paye le salaire vital, en tenant compte de la réalité financière de ce pays.
- 306. Veiller à ce que tous nos employés soient inscrits à des régimes de retraite et de santé.
- 307. Le Supérieur de l'Entité veillera à ce que chaque communauté SMA se conforme à ce qui précède.

Discours de Conclusion du Supérieur Général

« Vous serez cette volonté »

La préparation de cette Assemblée générale a commencé il y a deux ans et le Conseil Plénier à Nairobi en 2017 en a fixé le thème : « Une famille fidèle à son charisme missionnaire dans le contexte complexe et changeant d'aujourd'hui ». Un grand travail de sensibilisation à travers les différents bulletins SMA et le questionnaire de la Commission Préparatoire ont permis à la grande majorité des membres de participer à l'élaboration de la première phase du Devenir. Hier, après quatre semaines de travaux, nous avons voté tous nos textes fruits des différentes phases : le devenir, décider, déployer.

Chaque Assemblée Générale, surtout à partir de celle de 1968 porte un trait particulier qui montre l'évolution de la Société dans le contexte de l'Église et de l'Histoire. Il serait très intéressant d'étudier cette évolution : d'ailleurs cela fait partie de la demande que l'Assemblée formule, d'étudier et d'actualiser notre charisme.

Dans le message de l'assemblée voté hier, nous avons déjà souligné trois défis qui se dégagent de nos travaux:

Le contexte dramatique autour de nous fait émerger le témoignage prophétique de la vocation missionnaire que le Seigneur a plantée dans nos vies. Nos vies sont données à Dieu pour la Mission. La présence/absence du P. Pier Luigi Maccalli en est un signe : Allez dans le monde entier... Je suis avec vous.

Nous avons opéré une refonte courageuse de nos structures : elle responsabilise les membres et associés SMA de chaque pays à s'enraciner dans leur Église locale et en même temps à s'engager avec courage dans la mission vers les peuples les plus abandonnés. C'est un acte de reconnaissance et de confiance en chacun de nous, c'est la confiance aussi envers nos trois cents jeunes en formation et envers les formateurs qui les accompagnent.

Nous avons beaucoup discuté sur le terme famille, qui pourrait parfois être interprété d'une façon ambiguë. Toutefois en dessous nous sentons qu'il y a une nouvelle vision de l'Église Peuple de Dieu, une poussée vers la communion vécue véritablement dans nos équipes, dans nos paroisses et dans nos organisations.

Qui relèvera ces défis ? Nos animateurs, au cours de cette Assemblée, nous ont toujours dit : Ne mettez pas la tâche sur les autres (Le Supérieur, les commissions...). Cherchez à voir ce que vous pouvez offrir. C'est à nous de nous engager, avec la confiance dans l'œuvre de l'Esprit Saint. Je voudrais citer ici les mémoires du P. Planque, cités dans le livret de la Sœur Marta Pettenazzo, NDA :

« Quand il se préparait à partir, je tâchai de l'en dissuader, lui répétant sans cesse qu'il fallait me laisser partir le premier, et que lui resterait en France pour asseoir sa fondation et en assurer les bases. Je lui disais que son œuvre périrait s'il venait à mourir. Elle vivra, me répondait-il, tant qu'il y aura une volonté pour la maintenir, et vous serez cette volonté. »

Nous sommes appelés à être cette volonté.

Remerciements

Il faudrait commencer par remercier le Conseil Général sortant, mais il se trouve qu'il s'agit d'une seule personne : le P. Fachtna. Il a

reçu beaucoup de marques d'appréciation ces jours-ci et j'en suis très heureux.

Grâce à lui, nous avons passés, avec François et Rozario des très belles années. Je ne me réfère pas seulement aux rares parties de tennis à quatre à la Nocetta, ou bien aux 10 « strategic meetings » de trois jours chacun dans des beaux endroits de la Péninsule italienne. Je me réfère surtout à la vie au jour le jour. Il est doué de nature d'un caractère très agréable, qui sait entrer en relations avec tous et qui en même temps sait juger avec impartialité. Il nous a donné, à nous du Conseil, l'exemple de l'écoute sans préjugé, de l'humilité, de la patience jusqu'au bout avec les personnes. Il sait encourager toutes les initiatives et ne jette pas un seau d'eau froide sur ceux qui proposent des nouvelles idées. Je serai très content si dans les prochaines années nous pouvions travailler dans le même climat que dans les six dernières.

En remerciant Fachtna je voudrais remercier aussi sa famille qui a donné à la SMA aussi son frère le P. Gus (Augustine). À travers lui je voudrais dire merci aussi à Province d'Irlande qui l'a formé et qui s'est montrée particulièrement disponible à la collaboration et généreuse dans ses contributions.

Merci, Fachtna. Après 24 dans l'administration tu mérites vraiment une année de repos. Que le Seigneur te maintienne en bonne santé et donne à quelque pays d'Afrique la chance de t'avoir comme missionnaire sur le terrain.

Merci à nos deux animateurs : le P. Basil et la Sœur Jeanne Marie. L'un on le connaissait déjà, l'autre on a commencé à l'apprécier ici. Merci pour la continuité dans le suivi des travaux, qu'on a pu mener à bonne fin, pour savoir penser aussi aux petits détails qui rendent plus agréables les réunions comme l'exercice d'écrire son nom avec les parties du corps ou les félicitations réciproques, choses auxquels nous, vieux routiers, ne sommes pas habitués. Merci aussi pour le travail de

préparation qui a commencé il y a déjà deux ans et qui a inclus pour Jeanne Marie le perfectionnement de l'Anglais.

Merci aux membres de la Commission Préparatoire, et à Ceux de la commission Structures. Sans leur travail préalable nous serions probablement encore en train de discuter.

Merci à ceux qui nous ont accompagnés derrière la scène ou même devant la scène. Sylvère et Steve vous méritez une mention spéciale parce que vous avez assuré la fluidité du travail de secrétariat, avec le serveur, les minutes, les projections toujours ponctuelles. Mais cela n'était que le premier emploi, chacun de vous en avait aussi un deuxième et même un troisième et non pas parce que le salaire aurait été plus élevé. Merci Steve pour l'organisation de la logistique dans la maison, pour avoir assuré une attrayante salle pour le bar et l'avoir régulièrement fourni, merci pour les splendides visites aux Scavi de St Pierre et à Bomarzo, organisées avec le P. Andréa. Merci, Sylvère pour avoir préparé les carnets pour la liturgie et avec toi je voudrais remercier Michel et Benedict de l'équipe de liturgie, surtout pour les belles célébrations préparées à certaines occasions.

Merci à nos deux traducteurs Dominic et Michel pour le travail en cabine et pour celui hors cabine. Ce sont des traducteurs, home made, à leur première expérience et ils s'en sont très bien sortis.

Merci au Media Center : Charles a dû partir depuis quelques jours, mais nous lui devons l'idée principale du logo de l'Assemblée et aussi certains des posters. Merci à Gérard qui a accepté de venir pour aider, merci à André dans son double rôle de délégué et de technicien. Merci à Michel Carteguy et Michael McCabe qui ont révisé les textes produits par le Media Center. Je regrette de ne pas avoir eu le temps de voir ces intéressantes interviews de beaucoup d'entre vous sur notre page web ou sur le canal Youtube.

Merci à tous ceux qui ont joué un rôle pour l'Assemblée : la commission centrale, les modérateurs de groupe, les secrétaires qui ont la partie plus onéreuse, nos sympathiques scrutateurs Frans et Jackie, Paul et Justin pour la commission Constitutions, John, George, Jules et Désiré pour le Comité de rédaction.

Merci à vous tous, le 21 membres ex officio, le 23 délégués élus et les deux invitées représentants les laïcs : Bozena et Dympna. Nous avons bien travaillé. Ces textes sont le fruit de ce que nous sommes et nous donnent des indications, incomplètes peut-être, mais assez précises. Nous avons fait un autre pas en avant et nous l'avons fait ensemble. D'autres pas suivront.

Nous étions 54 logés ici et certains ont pris soin de nous, tout en restant à la Maison Généralice. Je pense surtout au P. Didier qui a été au four et au moulin (comme disent les Français), toujours précis et généreux pour satisfaire les besoins de tous. Je pense aussi à nos employés et aux sœurs Franciscaines de la Présentation de Marie de Coimbatore qui ont assuré le service de buanderie.

Merci à la casa per Ferie Enrico de Ossò, de la Compagnie de Sainte Thérèse de Jésus qui nous a logés et nourris pendant ces 4 semaines dans leur belle maison. C'était un choix heureux d'être tous ensemble. Cela a certainement favorisé le travail.

Et maintenant un grand merci aux membres du nouveau Conseil pour leur disponibilité et merci aussi à vous pour avoir accueilli le choix que je vous ai proposé. Le travail qui nous est demandé est plutôt consistant. François et Rozario, je connais votre dévouement et votre efficacité et je suis sûr qu'on pourra se soutenir et valoriser les qualités l'un de l'autre. Krzysztof, merci à toi aussi. Ma demande t'est arrivée juste le soir où tu finissais la retraite ignatienne de 30 jours. J'y ai vu un signe du Ciel. Merci pour avoir accepté et la disponibilité à travailler ensemble.

Conclusion

Nous sommes bien conscients comme le dit l'article 26 de nos Constitutions et Lois, que nous sommes au service d'une tâche qui, en dépit de toutes nos générosités et de nos techniques les plus perfectionnées, transcende nos capacités humaines. C'est ainsi que nous présentons les fruits de nos travaux au Seigneur dans cette ville de Rome où le serviteur de Dieu, Mgr de Brésillac, sur le tombeau des Apôtres eut la première intuition de la future Société. Nous le louons, nous confions en sa grâce et renouvelons la foi dans son amour fidèle. Puisse Marie, Reine des Apôtres, nous accompagner sur les routes de la mission. Avec ces sentiments et le cœur rempli de gratitude, ce vendredi 24 Mai 2019, je déclare terminée la 21^{ème} Assemblée Générale de la Société des Missions Africaines.

Participants à l'Assemblée Générale SMA 2019

Les membres Ex-officio

Fachtna O'DRISCOLL	Supérieur Général
Antonio PORCELLATO	Vicaire Général
Rozario FRANCIS	Conseiller Général
François de Paul HOUNGUE	Conseiller Général
Thomas RYAN	Supérieur Provincial, Grande-Bretagne
MichaelMcCABE	Supérieur Provincial, Irlande
Luigino FRATTIN	Supérieur Provincial, Italie
François du PENHOAT	Supérieur Provincial, Lyon
Michael MORAN	Supérieur Provincial, États-Unis
Tiburtius FERNANDEZ	Supérieur de District, Canada
Frans MULDER	Supérieur de District, Pays Bas
Marcos DELGADO	District d'Espagne
Justin KETTE	Supérieur de District, Strasbourg
Désiré SALAKO	Supérieur du District-en-formation, Benin/Niger
Francis BARKA-NADO	Supérieur du District-en-formation, Centrafrique
Fabien SOGNON	Supérieur du District-en-formation, Golfe de Guinée
Jean-Baptiste MUSA-BINO	Supérieur du District-en-formation, Grands Lacs
Joy ANDREWS	Supérieur du District-en-formation, Inde
Reginald NWACHUKWU	Supérieur du District-en-formation, Nigéria
Alan DE GUZMAN	Supérieur du District-en-formation, Philippines
Andrzej GRZYCH	Supérieur du District-en-formation, Pologne

Les membres élus

Province de Lyon

Michel CARTATEGUY

Laurent ORE

John SUAKOR

Province d'Irlande

Damian BRESNAHAN

John DUNNE

Martin KAVANAGH

Martin O'FARRELL

Province des États-Unis

Jackie BRENNAN

Province d'Italie

Ceferino CAINELLI

District d'Hollande

Jos PIJPERS

District de Strasbourg

André N'KOY

District-en-formation Benin/Niger

Augustin HOUESSINON

District-en-formation Centrafrique

Charles KOUDJE

District-en-formation Grands Lacs

Gustave CHISENGA

Simon-Pierre KAKIAU

District-en-formation Golfe de Guinée

Jules ADATOR

Paul ENNIN

Narcisse Ogou SEKA

District-en-formation Inde

George AROKIA

Raja SAHAYAMANI

District-en-formation Nigéria

Augustine ONWUZURIKE

Benedict TINKA

District-en-formation Pologne

Lukasz KOBIELUS

Invitées Laïques

Bozena LATOCHA

Dympna MALLON

L'équipe de Soutien

Animateurs	Basil SOYOYE Jeanne Marie OUEDRAOGO
Secrétariat	Sylvère ATTA (Secrétaire Général) Steven PHILLIPS (Secrétaire Assistant)
Traducteurs	Michel SAVADOGO (Traduction : Anglais / Français) Dominic WABWIREH (Traduction : Français / Anglais)
Communication/Web/Photos	Charles JEBAMALAI Gérard SAGNOL

Les Officiels

Président	Supérieur Général
La Commission Centrale	Le Président L'Équipe d'Animation Les Modérateurs de groupe Le Secrétaire Général de l'AG
Le Modérateur de groupe	Celui approuvé par chaque Groupe
Le Secrétaire de Groupe	Celui approuvé par chaque Groupe
Le Comité de Rédaction	Jules ADATOR George AROKIA John DUNNE Désiré SALAKO

La Commission des Constitutions	Paul ENNIN Justin KETTE
Les Scrutateurs	Jackie BRENNAN Frans MULDER
La Commission Liturgique	Sylvère ATTA Michel CARTATEGUY Benedict TINKA



LITOGRAFIA LEBERIT
Via Aurelia, 308 00165 ROMA
Tel. e Fax 06.6620695